



Libye: **incendie hors de contrôle** dans une immense réserve d'hydrocarbures *Page A 5*

La disparition du **prix Thérèse-Casgrain** suscite colère et indignation *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 168

LE DEVOIR, LE MARDI 29 JUILLET 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

MONTRÉAL : COLÈRE CONTRE LES BOMBARDEMENTS À GAZA



Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées devant le consulat général d'Israël à Montréal, lundi, au square Westmount. Le cortège, un des plus importants du genre depuis le début du conflit israélo-palestinien, a marché rue Sainte-Catherine jusqu'au square Dorchester, les manifestants scandant des slogans anti-israéliens. D'autres manifestations sont à prévoir, ont prévenu les organisateurs.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une solution diplomatique de plus en plus lointaine

BAHADOR ZABIHIYAN

L'Opération bordure de protection entame sa 23^e journée, et sur le terrain, les tirs de missiles israéliens et de roquettes palestiniennes continuent, alors que les efforts diplomatiques n'ont toujours pas donné de résultats tangibles.

Le premier ministre israélien Benjamin Néta-

nyahou, qui jouit du soutien de l'opinion publique, a promis lundi «une longue campagne» contre le Hamas, dont Israël entend annihiler la puissance de feu. Du côté de Washington, le secrétaire d'État John Kerry a indiqué lundi qu'il souhaitait une résolution durable du conflit, qui mènera au «désarmement» du Hamas et des groupes terroristes. Le quotidien israélien *Haaretz* a qualifié l'initiative de

cessez-le-feu de M. Kerry de «fiasco» après que le gouvernement de l'État hébreu l'eut rejetée, cette fin de semaine.

A New York, les 15 pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU, réunis en urgence, avaient exprimé, avant la reprise massive des hostilités,

VOIR PAGE A 8 : GAZA

PROTECTION DE L'EAU POTABLE

Québec laisse tomber Ristigouche

La municipalité gaspésienne est forcée de récolter des fonds pour se défendre contre la pétrolière Gastem

ALEXANDRE SHIELDS

La petite municipalité de Ristigouche Sud-Est, en Gaspésie, a eu beau contacter directement le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, pour solliciter son aide, *Le Devoir* a appris que Québec n'interviendra pas dans le dossier de la poursuite intentée par la pétrolière Gastem. Faute de moyens pour se défendre, elle en est réduite à lancer une campagne de financement afin de mener la bataille judiciaire.

«Le ministère fait preuve d'ignorance par rapport à notre situation», a lancé lundi le maire de Ristigouche Sud-Est, François Boulay. *C'est insultant. Soit ils n'ont rien compris, soit ils font la sourde oreille.*

Le maire a pourtant contacté le ministère des Affaires municipales à plusieurs reprises. Il a finalement écrit directement au ministre Pierre Moreau pour solliciter une audience. «J'ai demandé au ministre de me rencontrer pour qu'il m'aide à trouver des pistes de solution», a expliqué

VOIR PAGE A 8 : RISTIGOUCHE

AZERBAÏDJAN

Laïcité stricte en terre d'islam

Fortement sécularisé pendant l'ère soviétique, l'Azerbaïdjan reste attaché au principe de laïcité. Une rareté pour un pays à majorité musulmane, qui tente de façon parfois maladroite de résister aux pressions de groupes religieux, de plus en plus présents. *Le Devoir* a séjourné dans le pays du Caucase du Sud. Dernier de deux textes.

JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARÉ-TREMBLAY à Bakou, Azerbaïdjan

Sur la promenade longeant la Caspienne au centre-ville de Bakou, les bars de style *lounge* s'alignent et s'animent tard dans la nuit. La bière locale Baltika et le vin tiré des vallées de l'ouest du pays coulent à flot, les femmes sont court-vêtues et le voile est à peu près inexistant. On s'enfonce un peu plus loin dans la ville et on peine toujours à trouver les signes religieux de l'islam. Seuls la grande mosquée Bibi-Heybat, à l'extrémité sud de la promenade, et d'autres lieux de culte à l'intérieur de la capitale nous rappellent que l'Azerbaïdjan est une terre majoritairement musulmane. C'est que l'ex-république soviétique sise entre la Russie et l'Iran est l'une des sociétés les plus sécularisées du monde musulman.

«Vous trouverez plus de femmes voilées à Paris ou à Londres qu'à Bakou», affirme sans ambages au *Devoir* Altay Goyushov, professeur d'histoire et chercheur au centre d'études islamiques à l'Université d'État de Bakou. M. Goyushov, qui a étudié l'histoire islamique de l'Azerbaïdjan, postule même que le pays du Caucase du Sud est le plus sécularisé du monde musulman.

Certes, avance-t-il, d'autres anciennes républiques soviétiques ont été sécularisées par l'idéo-

VOIR PAGE A 8 : LAÏCITÉ

AUJOURD'HUI



Actualités › Deux toiles de Pellan sont de retour au ministère des Affaires étrangères à Ottawa. Mais le portrait de la reine Elizabeth II qui les avait chassées restera à sa place. *Page A 2*

Nomination des juges: vers un nouveau bras de fer entre Québec et le gouvernement Harper. La ministre québécoise de la Justice sollicite l'opinion de la Cour d'appel. *Page A 3*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR

La comédienne Marjolaine Hébert devant son théâtre d'Eastman en juillet 1981

MARJOLAINE HÉBERT, 1926-2014

Le théâtre dans la peau

ODILE TREMBLAY

Dans un hôpital de Longueuil, la grande Marjolaine Hébert, cariatide de l'art dramatique en sol québécois, vient de disparaître à 88 ans. Elle fut pionnière dans tant de branches de l'art dramatique que seule la passion du métier peut expliquer la frénésie de sa brillante carrière. Plus de 70 ans de vie artistique dans un monde au départ en pleine Grande Noirceur, puis en ar-

dente production artistique au long des développements technologiques et de l'ouverture de sa société à la modernité. Ajoutez 35 ans à la tête du théâtre d'été La Marjolaine; son empreinte est gravée partout.

Pour bien des Québécois aux temps grisés, le nom de Marjolaine Hébert se confond avec son parcours au petit écran. Ils évoqueront son personnage

VOIR PAGE A 8 : HÉBERT

ACTUALITÉS

PROJET-PILOTE

Des limites de vitesse adaptées à la météo

Des panneaux électroniques seront testés dans les régions de Montréal et Québec

PHILIPPE ORFALI

S'il n'en tient qu'à Robert Poëti, les aléas de la météo pourraient bientôt dicter la limite de vitesse permise sur certaines autoroutes du Québec.

Le ministre des Transports a l'intention de lancer un projet-pilote, à l'automne, qui vise à adapter la limite de vitesse permise aux conditions météorologiques ou à d'autres facteurs, comme l'achalandage de la circulation ou la présence de travaux routiers.

Les régions de Montréal et de Québec pourraient être les premières visées par ce projet, qui vise avant tout à accroître la sécurité sur les

routes du Québec. La localisation des zones d'essais aurait déjà été arrêtée par le ministre des Transports du Québec (MTQ), et une annonce pourrait être effectuée dès le début de l'automne. Des pourparlers auraient déjà eu lieu entre les maires de Montréal et Québec, Denis Coderre et Régis Labeaume, et le MTQ.

Les traditionnels panneaux rectangulaires blancs et noirs seraient remplacés par des panneaux électroniques aux mêmes couleurs. En cas de précipitations ou de tempêtes de neige, la vi-

tesse pourrait être modifiée à la baisse.

Ces panneaux nouveaux seraient divisés en deux parties. « En haut, il y aurait une vitesse maximale. S'il ne fait pas beau, elle pourrait baisser, par exemple, explique l'attachée de presse du ministre Poëti, Valérie Rodrigue. Et sur le panneau du bas, il y aurait la vitesse réelle à laquelle roulent les voitures, comme ce que l'on peut observer, déjà, dans certains quartiers résidentiels. » Tout ça dans l'objectif de réduire au maximum la vitesse sur les routes.

Pas question, toutefois, de hausser la limite de vitesse au-delà des 100 kilomètres à l'heure, a précisé une porte-parole du ministre des Transports Robert Poëti, Valérie Rodrigue.

Au début du mois de juillet, la Colombie-Britannique a créé un précédent en haussant à 120 km/h la vitesse sur trois de ses autoroutes, devenant ainsi la première province à permettre, noir sur blanc, la conduite à plus de 110 km/h. Du même souffle, elle a également rehaussé la vitesse permise sur de nombreuses autres routes, la vitesse passant, dans bien des cas, de 90 à 100 km/h.

Le Devoir



LA PRESSE CANADIENNE

La toile représentant l'Ouest canadien de l'œuvre *Canada Ouest* et *Canada Est*, du peintre québécois Alfred Pellán

Retour discret des toiles de Pellán aux Affaires étrangères

Les œuvres du peintre québécois avaient été retirées du hall d'entrée au profit d'un portrait de la reine Elizabeth II

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alfred Pellán est de retour au ministère des Affaires étrangères. Les deux toiles du peintre québécois, qui avaient été écartées du hall d'entrée du ministère au profit d'un portrait de la reine Elizabeth II, sont de retour... timidement, sur un mur adjacent.

Les deux tableaux avaient été remplacés à la veille de la visite du prince William et de sa femme Kate, à l'été 2011. Plutôt que les peintures colorées du peintre québécois, les diplomates et visiteurs du ministère sont désormais accueillis par une grande reproduction d'un portrait de la reine, jonché au-dessus du comptoir de la réception — où se trouvaient les Pellán depuis l'inauguration de l'édifice par la reine en 1973.

Décision controversée

La décision avait fait tiquer des employés du ministère, des amateurs d'art et l'opposition péquiste à Québec. Les fonctionnaires des Affaires étrangères ont ainsi remarqué le retour, bien que discret, des peintures de Pellán ce lundi. Les grandes toiles — qui avaient été commandées pour l'ouverture de la première mission canadienne à Rio de Janeiro en 1944 — sont maintenant sur un mur adjacent, du côté du hall d'entrée où patientent les visiteurs du ministère.

« Les deux peintures ont été retirées en 2011 pour la création du mur de la souveraine, qui était un hommage présenté en 2011 digne de notre chef d'État, la reine Elizabeth II, en reconnaissance de son jubilé de diamant, en 2012 », a rappelé un porte-parole du ministère. « À la suite du retour des deux peintures de Pellán du Musée des beaux-arts de Québec, où elles étaient exposées, les œuvres ont été accrochées dans le lobby des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, où tous les Canadiens qui visitent l'édifice peuvent en profiter », a expliqué Ian Trites par courriel.

Direct MNBAQ

La mise au rencard des toiles *Canada Est* et *Canada Ouest* (l'un représentant des pêcheurs et des voiliers, l'autre des mâts totémiques et des montagnes) a en revanche fait des heureux au Musée national des Beaux-Arts du Québec (MNBAQ). L'ouverture d'un

nouveau pavillon mettant en vedette quatre expositions permanentes, présentant quatre figures de l'art moderne québécois, a consacré une de ses salles aux dessins, estampes et peintures d'Alfred Pellán. Les deux œuvres écartées par le ministère ont ainsi été prêtées au musée quelques mois. Au grand bonheur de l'institution, qui se targuait de cette « primeur ». Car puisque les deux toiles habitaient le hall d'entrée du ministère des Affaires étrangères depuis quarante ans, c'était la première fois qu'elles étaient exposées au Québec, a-t-on indiqué au MNBAQ lundi.

Dans un document d'information présentant l'exposition, le musée se réjouissait en outre de pouvoir présenter « deux fresques magistrales » « qui risquent d'attirer l'attention des visiteurs ». « Il faudra donc profiter de cette occasion unique pour les apprécier, en vrai ! », sommais le MNBAQ dans son communiqué du mois de février dernier. Les œuvres ont été retournées au ministère en juin.

90 000 \$ chacune

À l'époque du changement de décor, il y a trois ans, des fonctionnaires avaient jonglé avec l'idée de vendre les deux toiles du célèbre artiste québécois, évaluées à 90 000 \$ chacune par le ministère. Mais cette possibilité a rapidement été abandonnée lorsque la nouvelle de leur remplacement dans l'entrée de l'édifice d'Ottawa a fait les manchettes, selon ce qu'avait alors révélé La Presse canadienne. On avait alors songé à les afficher ailleurs dans le ministère, notamment dans le lobby.

La Reine n'avait par ailleurs pas seulement fait son entrée dans l'enceinte diplomatique d'Ottawa. Le ministre John Baird avait aussi ordonné à toutes ses missions diplomatiques à l'étranger d'afficher un portrait de la reine Elizabeth II, en septembre de la même année. Le tableau devait s'ajouter aux portraits du gouverneur général, du premier ministre et du ministre qui sont exposés dans toutes les ambassades canadiennes.

Le Devoir



LA PRESSE CANADIENNE

La toile représentant l'Est canadien de l'œuvre *Canada Ouest* et *Canada Est*.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La rue Sainte-Catherine subira une cure de rajeunissement au cours des prochaines années.

MONTREAL

Pour un partage équitable de la rue Sainte-Catherine

Une coalition veut une meilleure coexistence entre piétons, cyclistes et automobilistes

PHILIPPE ORFALI

Haro sur l'auto, rue Sainte-Catherine Ouest. Une alliance d'organismes convaincus de la nécessité de donner une meilleure place aux piétons et aux cyclistes sur la principale artère commerciale du centre-ville de Montréal voit le jour, alors que s'achève la première phase de consultation en vue des travaux de réfection de la « Sainte-Cath ».

À une semaine de la fin de la première consultation populaire portant sur l'avenir de la rue Sainte-Catherine, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal, le Centre d'écologie urbaine de Montréal, Vélo Québec et Vivre en ville créent l'Alliance pour un nouveau partage de la rue Sainte-Catherine.

Après deux affassements majeurs de la chaussée survenus au cours des dernières années, la Ville de Montréal doit remplacer les vieilles conduites

« C'est une rue emblématique que nous avons la chance de réimaginer »

Suzanne Lareau, p.-d.g de Vélo Québec

d'aqueducs et d'égouts sous la rue Sainte-Catherine. L'administration Coderre veut profiter de l'occasion pour refaire une beauté à la rue, qui a déjà eu plus fière allure.

375^e anniversaire

Le projet, assez complexe vu l'âge des infrastructures souterraines et la présence du métro et de la ville souterraine, se divise en deux phases. La première s'étendra de la rue de Bleury à la rue Mansfield. Les travaux devraient débuter au printemps 2016, pour se terminer vers 2018, avec une pause en 2017, le temps que soit célébré le 375^e anniversaire de Mont-

réal. La seconde phase, elle, fait près d'un kilomètre et demi et vise la rénovation de Sainte-Catherine jusqu'à l'avenue Atwater.

« C'est une rue emblématique que nous avons la chance de réimaginer », s'exclame la présidente-directrice générale de Vélo Québec, Suzanne Lareau. On veut en faire un icône pour Montréal. Nous, quand on pense à cette rue-là, on l'imagine piétonne, beaucoup plus cyclable. Aujourd'hui, c'est un vaste parking à ciel ouvert, des voitures qui circulent à la queue leu leu alors que les piétons s'entassent sur le trottoir. »

L'Alliance, dont le principal objectif est de pousser les ci-

toyens de Montréal à participer aux consultations qui s'achèvent, souhaite voir une rue qui donne en tout temps beaucoup plus d'espace à ses milliers de piétons, en réduisant l'espace consacré à la voiture, propice aux rencontres, au magasinage, et à l'animation, en toutes saisons. Une rue plus verte qui marie végétation et innovations environnementales. Surtout, une rue plus sécuritaire, au design unique et durable. « On ne dit pas de retirer complètement les voitures, ils vont garder une place, pour que les consommateurs ayant absolument besoin de venir en voiture puissent le faire. Mais on espère moins de circulation de transit », dit Christian Savard, de Vivre en ville.

La première ronde de consultations en ligne se poursuit jusqu'au mardi 5 août, à l'adresse saintecath.ca.

Le Devoir

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pierre-Hugues Boisvenu pourrait être réprimandé

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La commissaire à l'éthique a beau avoir décrété que le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu avait fait une erreur « de bonne foi » lorsqu'il a enfreint le code de conflit d'intérêts du Sénat, ses collègues pourraient néanmoins sévir contre lui.

Les membres du comité des conflits d'intérêts se sont réunis à huis clos, lundi, pour discuter du dossier du sénateur québécois. M. Boisvenu avait été invité à s'y expliquer. À son entrée à la réunion, il n'a pas voulu s'adresser aux journalistes.

Fin juin, la commissaire à l'éthique du Sénat avait tranché que le sénateur Boisvenu a contrevenu au code régissant les conflits d'intérêts de la Chambre haute en intervenant auprès d'un sénateur et du greffier d'un sénateur et du greffier du Sénat pour s'assurer que son ex-employée — et ex-petite amie — puisse profiter d'un congé de maladie de deux semaines avant de changer de poste au Sénat. Puisque l'employée en question, Isabelle Lapointe, « n'était pas seulement son employée, mais aussi une personne avec qui il avait eu une relation personnelle », il a agi de « façon irrégulière », avait conclu la commis-

saire Lyse Ricard. Le sénateur Boisvenu a développé une relation amoureuse avec M^{me} Lapointe à la suite de son embauche en 2010.

Mesures disciplinaires

La commissaire a toutefois reconnu que le sénateur voulait simplement défendre une ancienne employée et qu'il croyait que l'octroi de congés avait été convenu. « C'est de bonne foi qu'il a commis cette erreur de jugement », écrivait M^{me} Ricard dans son rapport, qui recommandait « qu'aucune sanction ne soit imposée ».

Il pourrait cependant en être autrement. Le comité sénatorial

des conflits d'intérêts se garde la possibilité d'imposer de son côté des « mesures disciplinaires » au sénateur, en a indiqué la présidente, la sénatrice conservatrice Raynell Andreychuk.

Mais la décision se fera attendre. Cette dernière ne s'attendait pas à ce que ses collègues tranchent lundi soir. « Très peu probable », a-t-elle affirmé, car il faut « entendre les preuves, voir ce que les membres en pensent, et prendre le temps de réfléchir si vous voulez prendre la bonne décision ». Le comité pourrait se retrouver mardi après-midi.

Le Devoir

ACTUALITÉS

PRIX THÉRÈSE-CASGRAIN

Une abolition qui suscite colère et indignation

MÉLANIE LOISEL

N'avant, arrogant, ignorant, offensant, révoltant... Ce n'est pas les adjectifs qui manquaient pour qualifier la décision du gouvernement Harper d'abolir le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat pour le transformer en prix du premier ministre. La décision a pourtant été prise en 2010, mais La Presse canadienne l'a seulement révélée, lundi, soulevant du coup une indignation quasi générale des défenseurs des droits des femmes au Québec et même à Ottawa.

«De la part de ce gouvernement, plus rien ne me surprend, mais c'est très méprisant et aberrant d'enlever le nom de Mme Casgrain qui a tant contribué à l'avancement des femmes au pays», lâche la sénatrice Céline Hervieux-Payette au bout du fil.

Même si elle assistait à une conférence aux États-Unis, elle tenait à réagir à cette directive du gouvernement Harper qui a été prise, en catimini, il y a déjà quatre ans. «C'est sûr qu'on vit

dans un pays avec deux cultures. Mais si on ne la connaissait pas, ce n'était pas si difficile de se renseigner sur Wikipédia pour savoir tout ce qu'elle a fait», a-t-elle renchéri en rappelant que Mme Casgrain lui a ouvert la porte en étant l'une des premières femmes à siéger au Sénat.

Pionnière

Au Québec, cette grande pionnière du mouvement féminisme est surtout connue pour son combat pour le droit de vote des femmes obtenu en 1940, mais aussi pour avoir créé la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en 1966.

La vice-présidente de la FFQ, Elisabeth Germain, était vraiment outrée que le nom de leur fondatrice soit relégué aux oubliettes. «Déjà qu'il n'y a pas beaucoup de prix qui portent le nom d'une femme, c'est vraiment minable, mais c'est à l'image de ce gouvernement de bas-fond qui essaie d'effacer le nom de Thérèse Casgrain comme il essaie d'effacer du paysage public tout le militantisme citoyen», affirme-t-elle.



10 novembre 1961. Thérèse Casgrain participe à une vigile silencieuse devant un monument aux morts de guerre, à Montréal.

La députée de Québec solidaire Françoise David, qui a déjà dirigé la FFQ, n'en revenait pas non plus de cette décision. «C'est décourageant et insultant. Madame Casgrain fut une femme déterminée et dévouée à la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes. Monsieur Harper a quoi à son

actif? Ôter des subventions à des ONG internationales qui soutiennent le droit des femmes à la liberté de leur santé reproductive», ironise-t-elle.

Au conseil du statut de la femme, la porte-parole Christine Chabot s'est plutôt inquiétée de la place accordée à Mme Casgrain dans l'histoire

du Québec et même du pays. «Elle est un véritable modèle. Déjà qu'on en a peu, que très peu de noms de femmes ont été conservés dans l'histoire et qu'on parle peu d'elles à l'école, si on commence à les faire disparaître, c'est vraiment désolant», indique-t-elle.

La jeune militante et féministe Léa Clermont-Dion a abondé dans le même sens en se demandant quel sera le legs pour les prochaines générations. «Je ne sais pas si c'est de l'indigence intellectuelle ou de la mauvaise foi, mais c'est jouer avec notre histoire et notre mémoire que d'effacer le nom de Thérèse Casgrain pour le remplacer par le premier ministre», déplore-t-elle, en ajoutant que le geste de monsieur Harper est vraiment «vicieux» et «insidieux».

Classe politique

Sans vouloir se mêler à la politique fédérale, la ministre québécoise de la Condition féminine, Stéphanie Vallée, a tout de même tenu à souligner «l'importance pour la classe

politique, tout ordre de gouvernement confondu, d'honorer la mémoire de Mme Thérèse Casgrain qui a su tracer la voie aux centaines de femmes qui se sont engagées au sein de la société québécoise.» À Ottawa, le NPD a d'ailleurs signalé qu'il était «profondément déçu de la décision du gouvernement conservateur» et rappelé l'immense héritage de Thérèse Casgrain pour la cause des femmes.

A travers ce tollé, l'ancienne ministre libérale Monique Jérôme-Forget était plutôt «ambivalente» sur le choix du gouvernement Harper. «Si on veut donner un prix de bénévolat, avoir un prix du premier ministre, c'est comme le prix du gouverneur général, c'est plus prestigieux. Si ça avait été un prix pour les femmes, là j'aurais fait campagne pour Thérèse Casgrain», a-t-elle mentionné en ajoutant qu'elle est en plus de la famille. Avant de se marier, cette grande militante s'appelaient Thérèse Forget.

Le Devoir

Vers un nouveau bras de fer entre Québec et Ottawa

Québec veut l'avis de la Cour d'appel sur les conditions de nomination de ses juges

PATRICE BERGERON
à Québec

Québec conteste à sa façon la nomination par Ottawa d'un nouveau juge à la Cour d'appel du Québec et fourbit ses armes en vue d'un nouveau bras de fer avec le gouvernement Harper au sujet de la nomination des magistrats.

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, demande l'opinion de la Cour d'appel du Québec concernant les conditions de nomination des juges des cours du Québec. Ce renvoi fait suite à la nomination en juin par le gouvernement conservateur du juge Robert Mainville à la plus haute cour québécoise, affirme le communiqué émis lundi après-midi.

Or cette nomination est controversée, puisque le magistrat provient d'une cour fédérale et non d'un tribunal québécois. Et qui plus est, son passage à la Cour d'appel pourrait le rendre ensuite admissible à la Cour suprême du Canada, où le siège d'un des trois juges issus du Québec se libère cet automne. L'opposition aux Communes soupçonne les conservateurs de vouloir ainsi contourner les règles pour nommer un de leurs hommes à la Cour suprême.

Cette même Cour suprême a en effet pourtant servi un camouflet au gouvernement fédéral en invalidant en mars la nomination du juge Marc Nadon, issu de la Cour fédérale, au plus haut tribunal du pays, pour occuper un des trois sièges du Québec. Le plus haut tribunal canadien avait statué que seuls les juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec étaient admissibles, ou encore des membres du Barreau du Québec depuis au moins 10 ans, en vertu de la Constitution.

Un tremplin vers la Cour suprême

Mais en offrant à un juge issu d'une cour fédérale le tremplin de la Cour d'appel, le gouvernement conservateur pourrait ensuite le placer à la Cour suprême pour succéder à Louis LeBel cet automne.

«Il est essentiel que soient clarifiées les règles constitutionnelles concernant ces nominations, pour garantir l'expertise en droit civil, les traditions juridiques et les valeurs sociales du Québec», a soutenu Stéphanie Vallée dans son communiqué. Ce faisant, le gouvernement Couillard soulève donc des doutes sur «l'expertise

en droit civil, les traditions juridiques et les valeurs sociales du Québec» chez les juges de la cour fédérale.

Le renvoi porte sur l'interprétation à donner de l'article 98 de la Constitution, sur la validité de la nomination des membres des cours fédérales. Les juges de la Cour d'appel devront donc se prononcer sur les critères de nomination d'un de leurs collègues.

Dans une courte entrevue téléphonique, le porte-parole de la ministre, Jad-Patrick Parsoum, est demeuré laconique et n'a pas voulu apporter plus de précisions sur les motifs du renvoi. «Sous toutes réserves, non, c'est la première fois que cela arrive», qu'un juge de la Cour fédérale est nommé à la Cour d'appel, s'est-il borné à commenter.

Après Nadon, Mainville

En juin, le gouvernement conservateur avait entretenu la confusion à propos de ses intentions à l'égard de Robert Mainville. En Chambre, le ministre de la Justice, Peter MacKay, avait déclaré MacKay, a dit que les compétences du juge Mainville seraient les bienvenues à la Cour suprême et aussi à la Cour d'appel. Il a par la suite tenté de rectifier ses propos — et de réfuter qu'on envisageait de le nommer à la Cour suprême — en disant que la Cour d'appel est la «Cour suprême» pour la province de Québec.

L'opposition continue néanmoins de croire que le gouvernement conservateur tente de contourner le jugement de la Cour suprême dans la cause Nadon, en nommant le juge Mainville à la Cour d'appel, pour ensuite légitimer son accession à la Cour suprême. Ces soupçons sont alimentés de plus par la courte liste de remplaçants potentiels pour le juge LeBel à la Cour suprême, qui a été publiée dans le journal *Globe and Mail*. Le nom de Robert Mainville y figure.

Par ailleurs, un avocat de Toronto, Rocco Galati, le même qui avait demandé à la Cour fédérale d'annuler la nomination de Marc Nadon, a aussi déposé une demande pour faire invalider celle du juge Mainville. Il soutient que la Constitution prévoit que les juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel doivent être «choisis parmi les membres du Barreau de cette province» et pas parmi les juges siégeant à la Cour fédérale.

La Presse canadienne



L'ancienne lieutenant-gouverneure Lise Thibault s'est présentée en cour en compagnie de son aide de camp.

Lise Thibault entend se battre comme une «tigresse»

L'ex-lieutenant-gouverneure subit son procès pour fraude et abus de confiance

PATRICE BERGERON
à Québec

« Ça, Monsieur, je peux vous dire que j'ai été honnête toute ma vie »

L'ancienne lieutenant-gouverneure Lise Thibault

vous dire que j'ai été honnête toute ma vie. [...] Je crois en l'honnêteté du citoyen, en l'honnêteté de nos institutions, tant qu'elles ne me prouvent pas le contraire, mais quand elles me prouvent le contraire, vous allez voir la tigresse, par exemple. »

Traitement spécial

Thibault a droit à un traitement spécial de la cour en raison de son état de santé. Son avocat a en effet déposé une lettre de son médecin pour lui éviter des journées de longs témoignages, en raison de ses ennuis de santé depuis un accident vasculaire cérébral en 2003. Son témoignage sera donc assorti de nombreuses pauses.

Au cours de la description exhaustive de ses expériences de vie, sa mémoire lui a fait défaut à quelques reprises. Elle ne se rappelait plus exactement la durée de son mariage. «Au moins 45 ans», a-t-elle déclaré, et son avocat, magnanime, lui a dit de ne pas s'en faire: «Il y en a qui ne s'en souviennent pas et cela dure moins longtemps.»

En matinée, le juge St-Cyr a rejeté les deux requêtes de

une fonctionnaire car elle avait été nommée pour remplir une fonction publique. Il a aussi fait remarquer dans sa décision que, en vertu de la Constitution, le lieutenant-gouverneur est un fonctionnaire, ce qui était même précisé sur le site Internet de la lieutenant-gouverneure.

Revers à répétition

L'ancienne représentante de la reine a multiplié les recours devant les tribunaux pour éviter d'être traduite en justice.

En 2012, Lise Thibault a été déboutée en Cour d'appel du Québec sur la question de l'immunité royale totale. Son avocat plaide qu'elle ne devrait pas être tenue de subir un procès, parce que Sa Majesté la reine ne peut se poursuivre elle-même — le vieux principe «The Queen can do no wrong».

Par la suite, en mai 2013, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre sa cause.

Selon les vérificateurs généraux du Québec et du Canada, au cours de ses 10 ans en poste, elle a dépensé environ 700 000 \$ de façon injustifiée pour des voyages, des fêtes, des repas, des leçons de golf et de ski et des cadeaux.

La Presse canadienne

Lire aussi Vice royal. Un editorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

ACTUALITÉS

NUNAVUT

Levés sismiques : des Inuits montent au front

CAROLINE MONTPETIT

Des groupes communautaires de la petite communauté de Clyde River, au Nunavut, ont déposé une requête en cour fédérale pour faire annuler la décision de l'Office national de l'énergie d'autoriser des levés sismiques dans la baie de Baffin et dans le détroit de Davis.

Dans un communiqué, ces groupes, dont l'Association régionale des chasseurs et des trappeurs, ont fait valoir que les canons à air utilisés pour faire des levés émettaient des sons 100 000 fois plus forts que ceux d'un avion jet, et que ces détonations devaient se produire toutes les 13 à 15 secondes, 24 heures par jour. Le bruit de ces canons à air correspondrait à 230 décibels, ce qui est bien supérieur aux 140 décibels qui peuvent causer des dommages permanents à l'ouïe humaine.

Animaux marins

Les groupes s'inquiètent également des conséquences de ces levés sur les mammifères marins, dont les baleines, les morse et les phoques. « Ces animaux font partie de la diète de base des Inuits, écrivent-ils. [...] Les sons et les vibrations puissants émis par les canons à air peuvent causer des dommages permanents aux animaux marins, dont la

perte de l'ouïe, les carences de nourriture et le détournement des routes migratoires ».

Le maire de Clyde River, Jerry Natanine, qui fait partie des requérants, précise par ailleurs que la communauté ne s'oppose pas à toute extraction minière, de pétrole ou de gaz. « Mais nous avons besoin de l'assurance que notre nourriture, notre économie et notre culture ne seront pas détruites. »

« Les Inuits ont vécu de ces terres et de ces eaux durant plus de 4000 ans, ajoute-t-il. Les mammifères marins de ces eaux sont au centre de notre mode de vie. Ils constituent notre nourriture et font partie intégrante de notre culture. Si les compagnies pétrolières nous les enlèvent, nous n'aurons plus rien. »

Les Inuits déplorent le fait que l'Office national de l'énergie ait approuvé les levés sismiques malgré les inquiétudes exprimées par les communautés locales.

« La décision de l'Office national de l'énergie viole les droits fondamentaux des peuples du Nunavut », dit l'avocat constitutionnaliste Nader Hasan, qui représente les requérants dans ce conflit.

A moins d'un ordre de la cour, les tests sismiques dans la baie de Baffin et le détroit de Davis débuteront en 2015.

Le Devoir



TOM JEFFERSON/GREENPEACE AGENCE FRANCE-PRESSE

L'exploitation du charbon fait l'objet de vives protestations depuis des années en Australie, notamment en raison de ses impacts négatifs durables sur la Grande Barrière de corail.

GRANDE BARRIÈRE DE CORAIL

Un mégaprojet minier fait craindre le pire

Le projet vise l'extraction annuelle de plus de 60 millions de tonnes de charbon

ALEXANDRE SHIELDS

L'Australie vient de donner le feu vert définitif à ce qui pourrait devenir la plus importante mine de charbon au monde, un projet qui produira des quantités massives de gaz à effet de serre et qui aura aussi des impacts négatifs durables sur la Grande Barrière de corail.

Le projet Carmichael Coal Mine, de la multinationale indienne Adani, pourra donc voir le jour en plein cœur du Queensland, dans le nord-est du pays. Plus de 60 millions de tonnes de charbon doivent être tirées du sol chaque année, et ce, sur une période de près d'un siècle.

Le conglomérat Adani estime que la seule extraction produira trois milliards de tonnes de gaz à effet de serre au cours de la durée de vie de la mine. Sa combustion entraînera aussi l'émission de 130 millions de tonnes de gaz à effet de serre chaque année — l'équivalent du cinquième des émissions canadiennes —, selon Greenpeace.

Ce mégaprojet minier va de pair avec la construction d'un

3 milliards

Tonnes de gaz à effet de serre émises au cours de la durée de vie de la Carmichael Coal Mine

chemin de fer qui doit permettre de transporter le minerai jusqu'au port en eau profonde Abbot Point, situé dans le nord-est du pays. Le projet du groupe Adani augmentera d'ailleurs de 70 % les exportations de charbon de ce port.

Critiques de l'UNESCO

Le projet risque toutefois d'avoir des impacts irréversibles sur la Grande Barrière de corail. Il faudra en effet agrandir significativement les installations du port. Pour ce faire, quelque cinq millions de tonnes de sols des fonds marins devront être dragués et largués tout près du parc marin protégé en théorie la Grande Barrière des risques de dommages environnementaux.

Ces millions de tonnes de sédiments pourraient bien étouffer les coraux. L'UNESCO a

d'ailleurs critiqué le mois dernier l'intention du gouvernement australien d'autoriser l'agrandissement du port Abbot Point. Exprimant ses « regrets » quant au feu vert donné par l'État au promoteur du projet, l'UNESCO a jugé insuffisantes les études concernant des « alternatives » qui auraient permis de réduire l'impact environnemental du futur port.

Malgré la pression intensive exercée par l'Australie, le Comité du patrimoine mondial a réitéré qu'il pourrait inscrire la Grande Barrière de corail sur la liste du patrimoine en péril dès 2015.

Coraux en péril

L'état de santé de la Grande Barrière ne cesse en effet de se détériorer. Selon les résultats d'une étude américaine publiée l'automne dernier, elle a perdu

la moitié de ses coraux en à peine trois décennies.

Les écosystèmes du récif présentent « une tendance à la dégradation de leur état en raison d'une qualité de l'eau qui reste mauvaise et des effets cumulatifs du changement climatique et d'une augmentation, en fréquence et en intensité, des événements [météorologiques] extrêmes », selon un rapport publié l'an dernier par Canberra.

D'autres menaces risquent fort de nuire au retour des coraux. Toute la zone maritime souffre de plus en plus des impacts de l'acidification des océans, un phénomène directement lié à l'accroissement constant des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Une situation que le charbon contribue d'ailleurs à aggraver.

La Grande Barrière abrite une très grande biodiversité. Celle-ci couvre une superficie de 348 000 kilomètres carrés, au nord-est de la côte australienne. Inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1981, elle abrite 400 espèces de coraux, 1500 espèces de poissons et 4000 espèces de mollusques.

Le Devoir



MANAN VATSYAYANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Les musulmans fêtent l'Aïd el-Fitr

C'était l'Aïd el-Fitr, lundi, la fête musulmane marquant la fin du jeûne du mois de ramadan. Après une dernière prière en matinée, comme ici à Kuala Lumpur en Malaisie, des millions de musulmans à travers le monde ont célébré « la fête de la rupture », une occasion pour les familles et les amis de se retrouver.

AVIS LÉGAUX

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com
Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, et le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 13 août 2014, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

6836, 1^{er} Avenue

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Donné à Montréal, ce 29 juillet 2014
M^r Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ DE MONTRÉAL
NO : 500-22-213250-147
COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

CAISSE DES JARDINS ALLARD
- SAINT-PAUL, corporation régie
selon la Loi sur les caisses
d'épargne et de crédit, ayant son
siège social au 2645, rue Allard,
dans les cités et districts de
Montréal, province de Québec,
H4E 2L7, résultant de la fusion
avec Caisse populaire Desjardins
Côte-Saint-Paul et Caisse
populaire Saint-Jean-de-Matha
de Montréal.

— Demanderesse

c. REFAAT REFAI,
d'adresse inconnue

— Défendeur

ASSIGNATION (139 C.P.C.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

AVIS est donné à la partie
défenderesse, REFAAT REFAI, que
la partie demanderesse, CAISSE
DES JARDINS ALLARD, a déposé
au greffe de la Cour du Québec du
district de Montréal, une requête
introductive d'instance. Une copie
de cette requête et de l'avis au
défendeur ont été laissées à l'in-
tention de la partie défenderesse, au
greffe du tribunal, au Palais de
justice de Montréal, situé au 1, rue
Notre-Dame Est, à Montréal,
Québec.

Il est ordonné à la partie
défenderesse, REFAAT REFAI, de
comparaître dans un délai de
trente (30) jours de la publication de
la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce
délai, un jugement par défaut pourra
être rendu contre vous sans autre
avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête
introductive d'instance sera
présentée pour décision devant le
tribunal le 4 septembre 2014 à
9h00, en la salle 2.06 Cour du
Québec, au Palais de justice de
Montréal.

À Montréal, ce 25 juillet 2014

NATHALIE LECLERC
GREFFIÈRE ADJOINTÉ

Les petits frères
des Pauvres

La famille des
personnes âgées seules

1.866.627.8653

Le plus grand bateau solaire du monde en mission archéologique en Grèce

Athènes — Le plus grand bateau solaire au monde, le catamaran PlanetSolar, entame en Grèce une mission d'archéologie sous-marine mêlant scientifiques suisses et grecs sur les traces d'un des plus vieux sites occupés par l'homme en Europe, aujourd'hui sous la mer, à l'est du Péloponnèse.

PlanetSolar a franchi lundi le canal de Corinthe qui relie la mer Ionienne et la mer Égée et va lui permettre de rallier l'Argolide, au large du Péloponnèse. La mission doit débuter le 11 août.

Le projet « TerraSubmersa » va conduire le catamaran de 31 mètres à la découverte des « paysages submergés » près de la grotte de Franchthi, un site préhistorique connu, a expliqué à l'AFP Julien Beck, chercheur et enseignant à l'université de Genève, qui dirige la mission. « Cette grotte a la caractéristique d'avoir été habitée de façon continue pendant environ 35 000 ans, du paléolithique au néolithique, et on a de bonnes raisons de croire que vers la fin du néolithique, des habitants se sont établis à proximité sur un site aujourd'hui englouti. »

« Si on découvrait ce village, ce serait l'un des plus anciens de Grèce et d'Europe », poursuit Julien Beck.

Depuis son tour du monde bouclé en 2012 uniquement grâce à l'énergie solaire, Planet-



VALÉRIE GACHE AGENCE FRANCE-PRESSE

PlanetSolar, en avant-plan, a franchi lundi le canal de Corinthe.

Solar, qui bat pavillon suisse, a déjà participé à des campagnes de mesures scientifiques.

En Grèce, aux côtés d'un bateau du Centre grec pour la recherche marine, il procédera à des mesures géophysiques tandis que des archéologues sous-marins mèneront les fouilles sous la mer Égée.

L'ensemble de la mission qui associe l'Université de Genève, l'École suisse d'archéologie en Grèce, la direction des antiqui-

tés sous-marines du ministère grec de la Culture, durera environ un mois.

PlanetSolar, dont le capitaine est le navigateur français Gérard d'Aboville, est équipé de 825 modules avec 38 000 cellules photovoltaïques réparties sur une surface totale de 537 mètres carrés. Il atteint en moyenne une vitesse de 7,5 nœuds (14 km/h).

Agence France-Presse

Pas de libération sous caution pour Bain

Une audience sur la libération sous caution de Richard Henry Bain, accusé relativement à la fusillade lors du rassemblement du Parti québécois aux élections en 2012, a été annulée. L'audience devait se tenir mardi à Montréal.

Une requête en libération sous caution au nom de Bain n'a pas été déposée par son avocat dans les temps requis par le juge de la Cour supérieure du Québec, Guy Cournoyer. Le procureur de la Couronne, Matthew Ferguson, a affirmé que le juge avait annulé formellement l'audience la semaine dernière après avoir reçu une lettre de l'avocat de Bain le 17 juillet, disant que son client ne réclamerait pas de libération sous caution.

Bain est accusé de meurtre prémédité et de tentative de meurtre à la suite de l'attaque perpétrée au Métropolis, à Montréal, le 4 septembre 2012, alors que la première ministre éluë Pauline Marois célébrait avec députés et militants l'élection d'un gouvernement du PQ. Bain fait aussi face à plusieurs chefs d'accusation relativement à la possession d'armes à feu et d'autres en lien avec l'incendie qui a éclaté derrière la salle de spectacle ce soir-là. L'affaire a été ajournée jusqu'au 12 septembre, alors que se tiendra une conférence préparatoire au procès. Le début du procès est prévu pour janvier 2015.

La Presse canadienne

LE MONDE

LIBYE

90 millions de litres de carburant menacés par le feu

L'incendie déclenché par une roquette est hors de contrôle

IMED LAMLOUM

à Tripoli

Les autorités libyennes ont mis en garde lundi contre une catastrophe à Tripoli, où un incendie ravageant un immense dépôt de stockage d'hydrocarbures n'a pu être maîtrisé en raison de violents combats, le gouvernement appelant les habitants à quitter la zone.

Face à une situation qui s'aggrave, poussant notamment des ressortissants étrangers à quitter la Libye, les dirigeants allemand, américain, italien, français et britannique ont réclamé lundi «un rôle plus important de l'ONU dans la crise libyenne».

L'incendie a été déclenché dimanche soir par l'explosion d'une roquette sur un réservoir contenant plus de 6 millions de litres de carburant. Le réservoir se trouve sur un site de stockage contenant au total plus de 90 millions de litres de carburant outre un réservoir de gaz naturel.

Ce dépôt de stockage d'hydrocarbures est situé sur la route de l'aéroport de Tripoli, où des combats opposant des milices rivales ont déjà fait en plus de deux semaines au moins 97 morts et 400 blessés, selon un dernier bilan officiel.

La Compagnie nationale libyenne de pétrole (NOC) a annoncé en milieu d'après-midi que l'incendie était désormais «hors de contrôle», le feu s'étant déclaré dans un deuxième réservoir contenant plus de 10 millions de litres de dérivés de pétrole, selon son porte-parole, Mohamed al-Hrari.

Une catastrophe

Le gouvernement a mis en garde contre «une catastrophe humaine et environnementale aux conséquences difficiles à prévoir». «Les pompiers ont quitté le site définitivement» en raison des combats qui se poursuivaient à proximité, a précisé M. al-Hrari.

Le porte-parole de la NOC craint une propagation des flammes aux réservoirs de



Une gigantesque colonne de fumée a envahi le ciel de Tripoli lundi.

gaz ménager. «Une grande explosion risque alors de se produire et provoquer des dégâts sur un rayon de 3 à 5 km», a-t-il prévenu.

Le gouvernement a demandé de l'aide à plusieurs pays, qui ont annoncé leur disposition à envoyer des canadiens. Mais certains comme l'Italie ou la Grèce ont posé comme condition l'arrêt des combats entre milices rivales, a déploré M. al-Hrari. Selon un photographe sur place, des roquettes Grad ont atterri à la mi-journée à proximité du réservoir en feu.

Face au chaos, le gouvernement libyen a mis en garde contre «l'effondrement de l'Etat», et plusieurs pays européens dont la France, le

Royaume-Uni et l'Allemagne ont enjoint leurs ressortissants de quitter la Libye. Les États-Unis, dont l'ambassade est située sur la route de l'aéroport, ont évacué leur personnel diplomatique samedi.

Un pays paralysé?

Certains pays comme l'Italie ou Malte ont affrété des avions pour évacuer leurs ressortissants, selon une source diplomatique. Plusieurs expatriés travaillant pour des compagnies occidentales ont également été évacués par la route, via la Tunisie voisine.

Ces départs risquent de paralyser davantage le pays. Le ministère de la Santé a déjà mis en garde contre une pénurie en

personnel médical, notamment après l'annonce des Philippines de l'évacuation de leurs ressortissants, dont 3000 médecins et infirmiers.

Les dirigeants allemand, américain, italien, français et britannique ont pour leur part réclamé lundi «un rôle plus important de l'ONU dans la crise libyenne», lors d'un entretien téléphonique, selon un communiqué de Berlin. Ils «se sont accordés à dire qu'un cessez-le-feu immédiat entre les milices à Tripoli était nécessaire.»

Londres a aussi rendu compte de cette conversation: «Ils se sont accordés à dire que les Nations unies avaient un rôle essentiel à jouer pour faciliter le processus politique» afin de restaurer la stabilité en Libye.

Les affrontements autour de l'aéroport ont éclaté le 13 juillet après une attaque menée par des combattants islamistes et d'ex-rebelles de la ville de Misrata (200 kilomètres à l'est de Tripoli) qui tentent de chasser de l'aéroport leurs anciens compagnons d'armes venus de Zent. Considérés comme le bras armé de la mouvance libérale, les ex-rebelles de Zent (170 km au sud-ouest de Tripoli) contrôlent l'aéroport de Tripoli et plusieurs autres sites militaires et civils du sud de la capitale.

Le gouvernement a maintes fois appelé à l'arrêt des combats mais les espoirs se tournent vers le nouveau Parlement, issu des élections du 25 juin, qui pourrait imposer un arrêt des combats. La nouvelle Chambre doit entrer en fonction le 4 août et siéger dans la ville de Benghazi, chef-lieu de l'Est libyen.

Mais des incertitudes planent déjà sur la capacité des élus à se réunir alors que Benghazi est le théâtre d'affrontements quasi-quotidiens. Ainsi, 38 personnes ont été tuées durant le week-end dans de nouveaux combats entre l'armée et des milices islamistes.

Agence France-Presse

UKRAINE

L'armée se rapproche du site de l'écrasement

Les forces ukrainiennes se sont lancées lundi à l'assaut de points stratégiques tenus par les insurgés prorusse près du site au-dessus duquel a été abattu l'avion malaisien, livrant d'intenses combats qui ont empêché les experts néerlandais et malaisiens d'accéder aux débris de l'appareil.

L'ONU a réclamé une enquête «rapide, minutieuse, efficace et indépendante» sur la destruction du Boeing de Malaysia Airlines qui a fait 298 morts et qui selon elle s'apparente à «un crime de guerre».

Onze jours après le drame, l'intensification des combats à proximité immédiate du site de l'écrasement rend encore plus difficile l'arrivée d'experts étrangers sur les lieux du drame que contrôlent les séparatistes prorusse où il reste toujours des débris de l'appareil ainsi que des fragments de corps.

«Les chances ne sont pas très grandes» que toutes les dépouilles et tous les effets personnels retournent aux Pays-Bas, a admis lundi le chef de la police néerlandaise, Gerard Bouman.

Un convoi d'une vingtaine de voitures y compris celles de la presse escortées par les rebelles a quitté dans la matinée Donetsk en direction de cette zone située à une soixantaine de kilomètres plus à l'est. Les journalistes ont été stoppés par les insurgés à Chakhtarsk, à une dizaine de kilomètres du site. Les policiers et les experts médicaux légaux ont finalement fait demi-tour, des explosions ayant été entendues non loin d'eux. La veille, les experts avaient déjà renoncé à aller sur place.

Avancée

Selon Kiev, les soldats sont entrés à Chakhtarsk et à Torez, à l'est de Donetsk, près de l'endroit de la catastrophe, et ont repris la colline de Savour-Moguyla, tout près de là. Des combats se poursuivaient en outre à Snijné, dans la même zone, selon un porte-parole militaire ukrainien.

Avancée

Selon Kiev, les soldats sont entrés à Chakhtarsk et à Torez, à l'est de Donetsk, près de l'endroit de la catastrophe, et ont repris la colline de Savour-Moguyla, tout près de là. Des combats se poursuivaient en outre à Snijné, dans la même zone, selon un porte-parole militaire ukrainien.

Au nord de la région de Donetsk, les forces ukrainiennes ont également indiqué avoir reconquis la ville de Debaltsevo et se préparer en vue de «libérer» le bastion rebelle de Gorlivka où des tirs de lance-roquettes Grad ont provoqué dimanche la mort de 14 civils, dont deux enfants.

Selon l'ONU, qui a dénoncé l'utilisation d'armes lourdes des deux côtés, les combats ont fait plus de 1110 morts en plus de trois mois.

Décompression et explosion

«Les Ukrainiens ont pris possession d'une partie du territoire du crash», a reconnu devant la presse Vladimir Antioufev, numéro deux du gouvernement séparatiste de la République autoproclamée de Donetsk.

L'avion malaisien qui assurait la liaison Amsterdam-Kuala Lumpur a été abattu le 17 juillet. Kiev et les Occidentaux ont presque ouvertement accusé les séparatistes et leurs protecteurs au Kremlin d'être responsables du drame. M. Strelkov a martelé lundi que ni lui ni ses subordonnés n'avaient abattu le Boeing et que les rebelles ne disposaient pas des missiles Bouk montrés du doigt.

Selon Conseil national de sécurité et de défense ukrainien, les données des boîtes noires ont révélé une «décompression» liée à la «forte explosion» d'un missile à fragmentation.

En visite à Kiev lundi, la ministre australienne des Affaires étrangères, Julie Bishop, et son homologue néerlandaise, Frans Timmermans, ont discuté de la possibilité de laisser les policiers de leurs pays porter des armes dans la zone du crash. Le chef de la diplomatie néerlandaise a ainsi signé un accord en ce sens, mais le déploiement d'une telle mission requiert le feu vert du Parlement ukrainien, qui devra se prononcer jeudi à huis clos.

Agence France-Presse

Agence France-Presse

Agence France-Presse

Floride: pour le cannabis à usage médical

Une très large majorité des électeurs de Floride est en faveur de la légalisation du cannabis à usage médical, indique un sondage publié lundi, à quatre mois d'un référendum sur la question. Quelque 88% des électeurs se disent d'accord pour autoriser la vente de cannabis à des fins médicales, contre 10% qui s'y opposent, selon cette enquête réalisée par l'institut Quinnipiac. De même, une majorité (55%) de personnes interrogées est en faveur de la dépenalisation de la possession de petites quantités de marijuana à usage récréatif, contre 41% qui ne le souhaitent pas.

Agence France-Presse

Brésil: 64 cas de torture depuis 2010

La torture reste un «grave problème» au Brésil, malgré les mesures prises pour la combattre, indique un rapport de Human Rights Watch (HRW) diffusé lundi qui recense 64 cas pratiqués par des policiers depuis 2010. «Le Brésil a adopté des mesures importantes pour combattre la torture mais il y a encore beaucoup à faire», souligne la directrice de HRW au Brésil, Maria Laura Canineu. «Il y a de forts indices de participation d'agents de l'Etat dans 64 cas de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant depuis 2010», affirme un communiqué. Dans 40 de ces cas, il s'agit effectivement de torture, selon HRW.

Agence France-Presse

AFRIQUE

Le Liberia ferme en partie ses frontières face à l'épidémie d'Ebola

Le Liberia a annoncé la fermeture d'une partie de ses frontières pour tenter d'enrayer la propagation de l'épidémie de fièvre Ebola qui a fait plus de 670 morts dans trois pays et qui continue de s'étendre, avec le premier cas confirmé au Nigeria la semaine dernière.

Cette épidémie, en cours depuis le début de l'année, s'est déclarée en Guinée avant d'affecter le Liberia puis la Sierra Leone, trois pays voisins qui, au 23 juillet, totalisaient 1201 cas dont 672 mortels, selon le dernier bilan de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Sur ce total, d'après l'OMS, 249 cas dont 129 mortels ont été signalés au Liberia. Ce week-end, une ONG humanitaire américaine a annoncé y avoir placé en quarantaine deux Américains, dont un médecin, engagés dans la lutte contre l'épidémie et qui y ont été contaminés. Sept des quinze provinces du pays sont affectées, a indiqué dimanche la présidente libérienne, Ellen Johnson Sirleaf.

Pour tenter de stopper la propagation de l'épidémie, a-t-elle annoncé, «toutes les frontières du Liberia seront fermées à l'exception des principaux points d'entrée» dans cet Etat, ayant aussi pour voisin la Côte d'Ivoire et dont les régions sud sont bordées par l'océan Atlantique. Les points d'entrée qui ne sont pas concernés par la mesure de fermeture sont



L'ONG Médecins sans frontières est active au Liberia.

l'aéroport international Roberts de Monrovia, l'aéroport James Spriggs Payne (de moindre importance, à Monrovia), et trois importants postes d'accès terrestres aux frontières avec la Guinée et la Sierra Leone.

En outre, selon Mme Sirleaf, le dispositif de surveillance sanitaire sera renforcé, avec des tests de dépistage de l'Ebola obligatoire avant de quitter le Liberia ou d'y entrer.

Le virus Ebola se transmet par contact direct avec le sang, les liquides biologiques ou les tissus de personnes ou d'animaux infectés. Son taux de mortalité peut aller de 25 à 90% chez l'homme et il n'y a pas de vaccin homologué contre elle.

En Guinée, selon le bilan de l'OMS, 427 cas dont 319 mor-

tels avaient été comptabilisés au 23 juin. Mais dans ce pays, «la situation s'est stabilisée dans certaines régions», a estimé la semaine dernière l'organisation Médecins sans frontières (MSF), très active en Afrique de l'ouest dans la lutte contre l'épidémie.

Les plus fortes appréhensions des acteurs de la lutte concernent actuellement la Sierra Leone qui, selon MSF, est devenue «le nouvel épice de l'épidémie». Au 23 juillet, il y était dénombré 525 cas dont 224 mortels, en grande partie dans des localités de l'est du pays.

Autre développement inquiétant, l'annonce par le Nigeria du premier cas confirmé d'Ebola sur son sol.

Agence France-Presse

L'UE adopte de nouvelles sanctions

L'Union européenne a décidé lundi de bloquer les avoirs d'un homme d'affaires russe proche du président Poutine accusé de bénéficier de l'annexion de la Crimée et veut sanctionner de la même manière trois autres oligarques. L'UE va également sanctionner trois entités économiques actives en Crimée et des dirigeants des mouvements séparatistes dans l'est de l'Ukraine. Les identités des personnes et des entités sanctionnées seront publiées mercredi au Journal officiel de l'UE.

C'est la première fois que l'Union européenne s'attaque aux milieux d'affaires proches du pouvoir en Russie et c'est un signal très clair de sa détermination. L'Union européenne doit par ailleurs confirmer mardi l'adoption de sanctions économiques d'envergure concernant l'accès aux marchés financiers, les ventes d'armes, les technologies sensibles dans le domaine de l'énergie et des biens à double usage militaire et civil.

Agence France-Presse

2013

Des millions de fidèles déplacés par des conflits religieux

Les conflits qui ont secoué la planète en 2013 ont provoqué les plus grands déplacements de populations pour des raisons religieuses dans l'histoire récente, se sont alarmés lundi les États-Unis.

«Quasiment aux quatre coins du monde, des millions de chrétiens, musulmans, hindous et fidèles d'autres religions ont été forcés de quitter leurs lieux de résidence en raison de leurs croyances religieuses», a fustigé le département d'Etat dans son rapport annuel sur les libertés religieuses dans le monde.

Dans ce panorama international, Washington s'en prend particulièrement aux conflits en Syrie, en République centrafricaine (RCA) et aux troubles religieux en Birmanie.

En Syrie, après trois ans de

guerre «la présence chrétienne n'est plus que l'ombre d'elle-même», pointe le département d'Etat, soulignant que «dans la ville de Homs le nombre de chrétiens s'est effondré d'environ 160 000 avant le conflit à un millier» aujourd'hui.

Le département d'Etat insiste aussi sur les violences confessionnelles en RCA entre chrétiens et musulmans qui ont provoqué la mort d'au moins 700 personnes en décembre et le déplacement de plus d'un million de personnes.

En Birmanie, les violences contre des musulmans ont conduit à la mort de 100 personnes et contraint 12 000 autres à quitter la région au début de l'année dernière.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

LISE THIBAUT AU TRIBUNAL

Vice royal

Encore une fois, Lise Thibault a tenté de faire avorter les procédures judiciaires liées à son tristement célèbre « règne » comme lieutenant-gouverneur. Encore une fois, elle a échoué. Heureusement rejetée par le tribunal, son argumentation empreinte d'arrogance monarchique nous en dit toutefois long sur le régime politique qui est le nôtre.

Si on additionnait les coûts occasionnés par les innombrables procédures engagées par Lise Thibault pour faire avorter le procès qu'on lui fait pour des dépenses injustifiées, on a sans doute déjà dépassé le montant de quelque 700 000 dollars que les vérificateurs généraux du Québec et du Canada lui ont reproché il y a déjà près d'une décennie. Évidemment, la justice n'a pas de prix, et une accusée, même vice-royale, a droit à une défense pleine et entière.

Au moins, si, pendant ce temps, l'on saisissait l'occasion pour réfléchir à notre régime politique... Car à son égard, la cause sans précédent de Thibault met en relief bien des caractéristiques.

D'une part, Lise Thibault, dans les requêtes présentées lundi, soutenait qu'elle n'était point une « fonctionnaire ». On ne pouvait l'accuser d'abus de confiance à l'égard du gouvernement du Québec. D'une certaine façon, son avocat a-t-il soutenu, elle « incarnait » l'exécutif; l'État, c'est moi. Et la reine, comme on le sait, ne peut rien se faire reprocher par les procureurs de la... Couronne. Le juge Carol St-Cyr a heureusement répondu à M^{me} Thibault que reine, elle n'était pas, mais seulement une représentante; donc une fonctionnaire au sens du Code criminel.

Dans une seconde requête, M^{me} Thibault a fait valoir qu'elle était en fonction 24 heures sur 24 et 365 jours par année. Pour cette raison, elle n'avait pas à justifier même dix dépenses des plus douteuses pour lesquelles elle a pourtant obtenu remboursement, et dont le juge a fait lecture sans rire. Car parmi celles-ci, on trouvait: le salaire payé en extra à son garde du corps; les 34 000 dollars versés à son REER; l'achat de terrains à même les fonds fournis par le fédéral et... l'achat de sous-vêtements.

Cet autre type d'arrogance monarchique a aussi été rejeté par le juge. On peut parier qu'il y a quelques décennies, plusieurs magistrats auraient donné raison à celle-ci. Et quand il s'agit de la véritable reine du Canada, cette logique s'applique évidemment. Elle n'a pas à justifier ses dépenses car le peuple n'est pas souverain; c'est elle, la souveraine. Le Parlement aussi est souverain... car on est en monarchie constitutionnelle. Mais le peuple, non. Les référendums n'y sont que consultatifs, rappelons-nous.

Les Québécois acceptent-ils le fait qu'ils ne sont pas souverains, comme peuple? Dans les sondages, de fortes majorités favorisent l'abolition de la monarchie. Sans pour autant définir un autre régime en particulier. Il existe au Québec « une pratique sociale républicaine fort répandue et enracinée », constate Danic Parenteau dans *Précis républicain à l'usage des Québécois* (Fidès); mais elle est peu revendiquée. Même par les souverainistes, la plupart du temps concentrés sur le projet de souveraineté de l'État et non du peuple.

Peut-être est-ce le mot même de « république » qui fait référence ici à des expressions péjoratives: « république bananière »? Ou est-ce l'écho d'une épreuve douloureuse, l'épisode des patriotes de 1837-1838, selon la thèse du politologue Marc Chevrier?

Ce dernier, du reste, soutient que la monarchie constitutionnelle ici « tourne à vide »: « Faute de véritable famille dynastique nationale au pays, il est demandé à de pâlots personnages, nommés par la volonté du premier ministre fédéral, de singer la dignité d'un souverain étranger. » Vice royal?

CONFLITS EN LIBYE

Pays sans État

Trois ans après l'amorce d'un soulèvement géographique si étendu qu'il fut baptisé Printemps arabe, trois ans après le renversement du sanguinaire Mouammar Kadhafi et les espérances démocratiques que cet événement permettait d'envisager en Libye, voilà que ce pays s'avère le territoire, le royaume des chaos et non du chaos. À tel point, que toute tentative d'explication rationnelle relève de la mission quasi impossible.

Dans les jours qui ont suivi la mise à mort de Kadhafi, la Libye s'est distinguée par l'émergence d'un nombre de milices proportionnellement plus imposant qu'ailleurs dans le monde arabe. Cette promiscuité de brigades découle tout d'abord du morcellement ethnique: des Arabes qui côtoient des Berbères qui sont voisins des membres des tribus africaines des Haoussas et des Toubous. Elle découle également de la réalité suivante: Kadhafi avait conjugué son arsenal militaire avec colossal. On précisera même que les armes dites légères dominaient le nombre de chars ou d'hélicoptères.

À ces distinctions ethniques et militaires, on ajoutera la singularité politique. La Libye de Kadhafi se caractérisait par des pays voisins, Égypte et Tunisie, ou lointains, on pense à la Syrie, par un pouvoir personnel plus aiguë, plus marqué qu'ailleurs. Plus exactement, dans les pays nommés, il y avait tout de même une ou des institutions d'État qui fonctionnaient. En Libye, ce n'était pas et ce n'est toujours pas le cas. À telle enseigne que l'appareil d'État, hormis l'appareil répressif, était pour ainsi dire le produit de la personnalité fantasque ou imprévisible de Kadhafi. Il était pratiquement inexistant.

Cette absence foncièrement organisée a eu pour conséquence un morcellement des intérêts concurrents. Dit autrement, l'atomisation des ambitions politiques et économiques — la Libye est extrêmement riche — s'est traduite par une addition de milices religieuses ou politiques ou mafieuses qui s'affrontent aux quatre coins. Bref, la Libye est un pays, pour l'instant, sans État, puisqu'au fond, Kadhafi était le seul dictateur de cette région du monde qui aurait pu clamer: « L'État, c'est moi. »

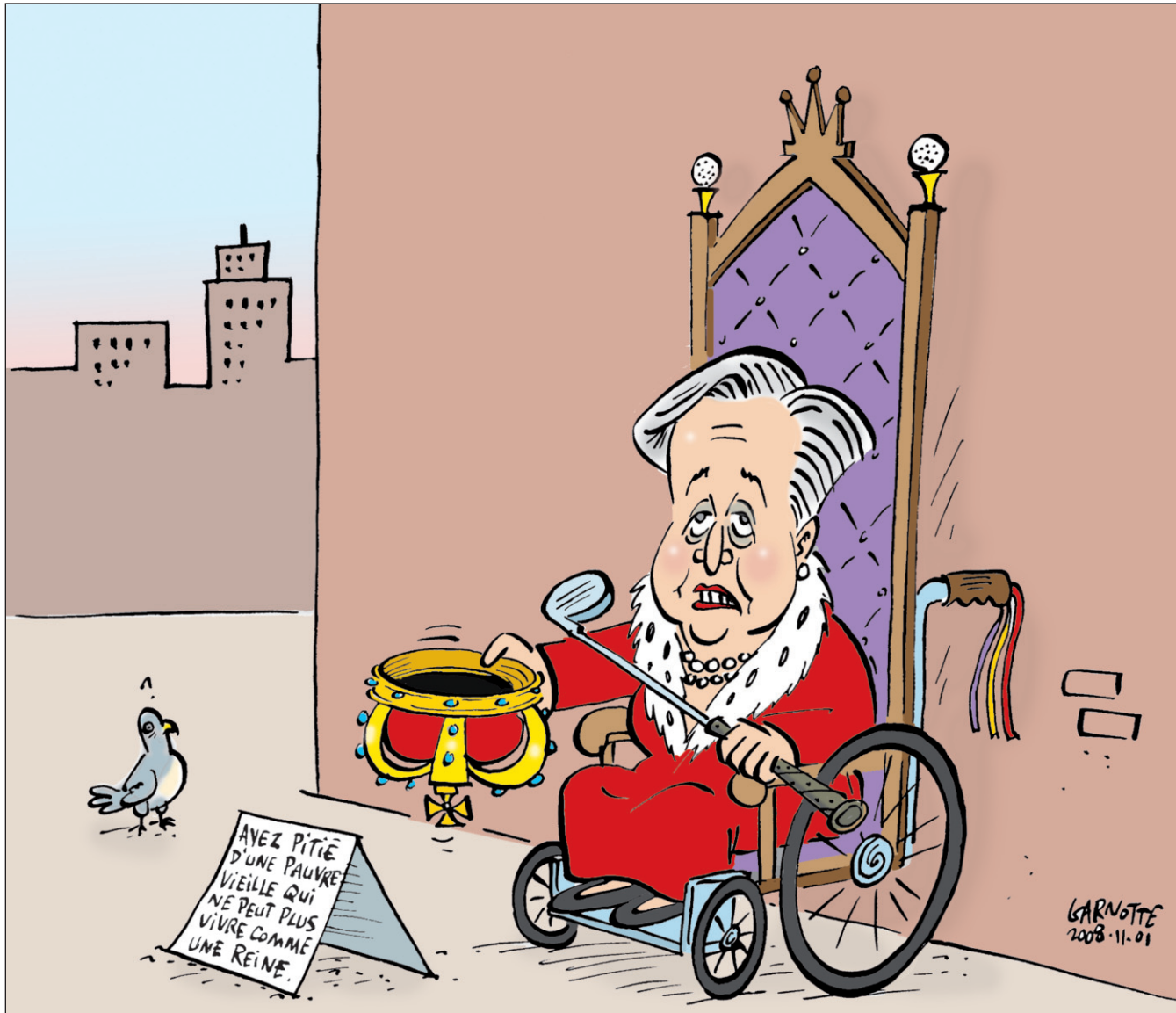
Cela rappelé, rien n'illustre mieux l'essor des violences, et le fanatisme qu'il induit, que l'irresponsabilité foncière des milices qui s'affrontent à Tripoli. Ces dernières n'ont rien trouvé de mieux que de mettre le feu ces jours-ci à un parc d'hydrocarbures totalisant notamment 90 millions de litres de pétrole. On insiste: 90 millions!

Le cas libyen a ceci de tragique que sa lecture reste quasi impossible. Il ne faudrait d'ailleurs pas s'étonner qu'un fractionnement du pays s'ensuive.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Deltell à Ottawa ?

L'idée que le député caquiste, Gérard Deltell, puisse rejoindre le Parti conservateur à Ottawa devrait réjouir non seulement les partisans conservateurs de la région, mais aussi ceux qui pensent que dans la conjoncture politique fédérale actuelle, ce parti risque de demeurer au pouvoir. Dans une telle situation, ce parti aurait alors l'avantage de pouvoir compter sur un représentant de grande qualité.

En effet, au cours de sa carrière politique, Gérard Deltell a démontré qu'il a su défendre avec grands talents des valeurs que partage une fraction de l'électorat fédéraliste. À titre de député à Ottawa dans un parti actuellement sous-représenté au Québec, il pourrait donc contribuer à l'élargissement de son ouverture aux besoins de la société québécoise. On peut même imaginer, puisqu'il en a les compétences, qu'il devienne membre d'une équipe ministérielle. Ce qui est un motif de plus souhaiter qu'il fasse le saut et qu'il trouve la confiance des électeurs de la circonscription de son choix.

Claude Poulin
 Québec, le 26 juillet 2014

Puristes et insouciantes

Les puristes tout comme les insouciantes de notre belle langue semblent alimenter l'anxiété linguistique associée à la coexistence grandissante de l'anglais et du français dans cette polémique du français ayant cours au Québec. Un regain d'anxiété linguistique est tout à fait nor-

mal quand les rapports de force entre deux langues changent. À en juger par le déclin démographique du français ailleurs en Amérique, brandir l'épouvantail de l'anglicisation n'aidera vraisemblablement pas, ni prétendre à de nouvelles formes d'expression artistique en déni d'une tendance lourde.

Mais pour que l'anxiété linguistique puisse se soigner, ne faudrait-il pas d'abord la nommer adéquatement, tel que dans d'autres formes d'anxiété comme le trac, la mélancolie et les phobies? En espérant ne pas en susciter davantage, permettez-moi, en provenance de l'Ouest canadien, expert en la matière, de proposer aux lecteurs, aux chroniqueurs et à la rédaction du *Devoir* le terme « frangouiche » pour désigner l'anxiété souvent ressentie quand le français et l'anglais interagissent. Peut-être que les puristes et les insouciantes pourront alors se faire traiter et montrer un meilleur exemple.

Réjean Beaulieu
 Vancouver, le 27 juillet 2014

Être une démocratie ne donne pas tous les droits

Il est quelque peu surprenant de lire ou d'entendre tant de gens prendre a priori le parti d'Israël, dans le conflit qui l'oppose à ses voisins, au seul prétexte que ce pays est une démocratie.

Il est bon de rappeler que si une démocratie qui fonctionne plutôt bien que mal est une preuve de maturité chez un peuple, elle ne garantit pas du tout les

mêmes effets bénéfiques pour ses voisins. Ce sont les démocraties européennes qui ont colonisé tant de pays; c'est la démocratie américaine qui a causé la mort de 1,5 million de Vietnamiens, et qui a plus ou moins « génocidé » les Amérindiens, par des moyens pas très démocratiques, etc.

Depuis que le premier ministre Yitzhak Rabin a été assassiné, en 1995, Israël a choisi la fuite en avant en espérant que le temps jouerait pour lui: grignotage sans vergogne du territoire palestinien, implantations de colonies juives un peu partout, sabotage systématique de toute nouvelle proposition de paix qui lui est faite, comme en témoigne le fait que, 24 heures après la dernière tentative par le vice-président américain John Kerry de reprendre les pourparlers de paix, et ainsi que je l'avais prévu, Israël annonça une nouvelle implantation de colonies juives, sachant très bien que les Palestiniens se verraient dans l'obligation morale de refuser toute négociation, seul moyen pour eux de protester.

Devant le refus d'Israël de respecter les décisions des Nations Unies visant à rétablir les Palestiniens dans leurs droits, et les spoliations territoriales croissantes dont ils sont victimes et qui ont pour objectif principal évident de rendre à terme tout État palestinien impossible à réaliser, je n'ai lu ou entendu nulle part de proposition réaliste pour offrir aux Palestiniens une autre option que la violence, qui leur permettrait de récupérer leurs droits.

Max Baucher
 Deux-Montagnes, le 25 juillet 2014

L I B R E O P I N I O N

Des propos mesquins de la FIQ

MICHELLE BARRIAULT
 Présidente du Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est-du-Québec (SIIIEQ-CSQ)

Devant la lettre ouverte de Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), parue dans *Le Devoir* du 25 juillet, le Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est-du-Québec (SIIIEQ-CSQ) n'a d'autre choix que de dénoncer ses propos mensongers et de rectifier les faits.

Toute organisation syndicale digne de ce nom doit être capable de reconnaître les gains syndicaux qui font avancer les droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la fonction publique, et ce, même en période de maraudage.

En effet, nous avons remporté une bataille importante devant la Commission des relations du travail et en Cour supérieure. La décision qui a été rendue le 2 décembre 2009 souligne bel et bien que le SIIIEQ a réussi à faire reconnaître le personnel d'agence comme faisant partie du personnel syndiqué et couvert par les conventions collectives, rendant le re-

cours à celles-ci moins intéressant pour les employeurs, et surtout moins intéressant pour le personnel des agences privées. Ainsi, nous pouvons confirmer que le CSSS de Matane n'utilise plus aucune main-d'œuvre indépendante depuis deux ans. Même chose depuis un an au CSSS de La Mitis. Cela peut être vérifié directement auprès des ressources humaines de ces deux CSSS.

Il est tout de même ironique que la FIQ dénigre cette victoire du SIIIEQ, alors qu'elle invoque elle-même cette décision comme jurisprudence dans les causes qu'elle amène elle-même devant les tribunaux, ce qui peut se vérifier dans les décisions déjà rendues par la Commission des relations du travail. De plus, tandis que le recours aux agences représente en moyenne 0% dans les CSSS syndiqués avec le SIIIEQ, des sources officielles ont démontré que les établissements syndiqués FIQ présentent des chiffres allant de 20 à 25%, et ce, seulement pour le personnel infirmier.

En ce qui a trait à l'agence privée Code Bleu qui a été évoquée par la FIQ, l'information n'a pas été vérifiée, puisque les données reposent sur des demandes de

ces CSSS qui datent de plusieurs années et qui n'ont pas été mises à jour. Vous gagneriez en crédibilité si vous faisiez une juste vérification de vos informations avant de vous livrer à de telles attaques.

La vie est difficile en Gaspésie, nous vivons en région éloignée, avec des conditions qui nous sont propres: pénurie reliée à l'exode des jeunes, travail dans des unités multiclientèles où l'on doit être compétentes dans toutes les spécialités; manque de médecins. Dans notre région, plusieurs infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes sont soutien de famille.

Nous n'avons pas besoin de « pelleteux de nuages » et de discussions sans fin. Nous avons plutôt besoin d'un syndicat fort, qui se tient debout, qui est capable de défendre nos emplois, nos salaires, de faire respecter nos droits et de nous faire respecter par les employeurs.

Le SIIIEQ est un syndicat qui agit, qui a la réputation d'être combatif et revendicateur. Madame Laurent, présidente de la FIQ, ne tentez pas, par des moyens détournés, de noircir notre réputation, même en période de maraudage, en colportant de fausses informations.

IDÉES

À quand un Mandela israélo-palestinien ?

Un homme ou une femme de cœur ayant la volonté de mettre fin à la souffrance de son propre peuple, mais aussi du peuple « adversaire »

AOUA BOCAR LY-TALL

Sociologue, analyste et chercheuse associée à l'Institut d'études des femmes, Université d'Ottawa

Ni une mère israélienne ni une mère palestinienne ne sont assurées de voir ses enfants grandir, fonder un foyer et tenir ses petits-enfants dans ses bras. Car, bébé, enfant ou ado, chaque jour, leur vie peut être arrêtée par un bras extrémiste, par une roquette ou par un bombardement massif, si ce n'est par la faim et par de mauvaises conditions de vie dues à un blocus de longue durée.

Depuis 67 ans, cette triple Terre sainte est imbibée de sang qui coule et coule toujours. Israël persiste dans son occupation. Gaza se radicalise dans sa résistance. Périodiquement, tous les trois à cinq ans, le monde assiste à une montée de violence et à une guerre sanglante entre Israéliens et Palestiniens durant laquelle ces derniers payent le lourd tribut de cet affrontement: 660 morts en 2006, 1033 en 2009, 1000 en 2014 et 5000 blessés, dont une majorité d'enfants et de femmes, donc de populations civiles; sans compter les infrastructures (écoles, maisons, mosquées, systèmes d'eau ou d'électricité, etc.) démolies.

De partout, l'indignation s'élève: des vagues diplomatiques se mènent, des manifestations s'organisent à travers le monde (Afrique, Asie, Europe, Amérique). Si Nelson Mandela avait dit: « Tant que la Palestine ne sera pas libérée, notre libération ne sera pas totale », il apparaît que sans la paix en Israël/Palestine, la paix mondiale ne se sera pas possible. La violence qui s'en dégage oppose toujours des propalestiniens aux proisraéliens dans les grandes villes du monde et alimente l'antisémitisme et l'islamophobie. Au lieu de vivre en paix et en harmonie dans ce monde riche en tout au XXI^e siècle, partout les citoyens du monde s'entredéchirent. Haine, désespoir, tristesse, révolte, découragement habitent les uns et les autres.

La fin de l'apartheid

On se souvient de l'odieux système d'apartheid qui opprima la Communauté non blanche (africaine, indienne et métis) en Afrique du Sud durant trois siècles. Il faut prendre conscience qu'il prit fin sans guerre civile, sans effusion de sang qui aurait tellement pu se produire. Tout cela, à cause du courage d'un homme dénommé Rolihlahla Madiba Nelson Mandela. Le plus célèbre des prisonniers du monde qui échappant à la peine de mort, passa vingt et sept ans de sa vie dans l'une des pires geôles du monde, à Robben Island. Mais, doté de sagesse, d'humanisme et de réalisme politique, Mandela réalisa que la seule issue viable pour son pays était la paix. Car, la violence tient en otage et l'opprimeur et l'opprimé, la vengeance enferme l'un et l'autre dans un cycle de violence sans fin, dans la peur et dans la souffrance.



Tous les trois à cinq ans, le monde assiste à une montée de violence et à une guerre sanglante entre Israéliens et Palestiniens.

En plus et surtout, jamais la force, fut-elle la plus féroce, n'a pu venir à bout de la volonté des peuples à se libérer.

En effet, face au Nazisme, la France résista farouchement et fit appel au monde entier pour retrouver sa liberté. De même, les peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine menèrent des luttes de libération acharnées et héroïques contre le puissant système colonial jusqu'à la décolonisation de tous leurs pays. Les Africains et les Américains surent opposer des résistances soutenues à l'esclavage jusqu'à son abolition. La communauté juive sut relever la tête face à l'horrible Shoah. Aux pires moments de l'Holocauste, certains Juifs arrivèrent à organiser des évasions réussies des ghettos nazis et purent alerter le monde quant au traitement inhumain qu'y subissaient les leurs. C'est dire: un système d'oppression, aussi structuré

et organisé qu'il soit, comporte des failles que l'opprimé arrive à déceler et à exploiter pour sa libération.

Pourquoi donc ne pas en finir avec le conflit israélo-palestinien qui embrase non seulement la région, mais le monde? Faudra-t-il un Mandela moyen-oriental? En d'autres termes, un homme, ou une femme, de cœur; ayant la volonté de mettre fin à la souffrance de son propre peuple, mais aussi du peuple « adversaire ». À quand un être humain capable de tendre la main comme Mandela et un autre en mesure de l'accepter, comme De Klerk? À quand des leaders éclairés, capables de tisser ensemble le retour à paix à Jérusalem et en territoires palestiniens?

Le monde entier (diplomates, sociétés civiles) appelle de tous ses vœux ce Mandela moyen-oriental.

UQTR

Une institution à la dérive

ROBERT LAPLANTE

Directeur de la revue L'Action nationale

La méthode est éculée: faire une annonce en plein mois de juillet pour tenter de passer le plus gros sapin possible. Ainsi donc, l'UQTR, son directeur du Département des sciences de la gestion et tout un quartier d'administrateurs bien branchés sur la rhétorique de la mondialisation ont décidé de faire servir les fonds publics au dévoilement de la mission de l'institution qu'ils sont censés servir.

Il faut vraiment prendre les vessies pour des lanternes pour s'imaginer qu'un cours en anglais sur les bords du Saint-Maurice propulsera l'université dans le marché international de la formation. À l'heure où les cours en ligne pullulent en anglais dans l'Internet, on ne voit pas très bien en quoi une telle initiative pourrait être autre chose qu'une pâle copie de programmes américanisés. Rien ne vaudra jamais mieux que l'original. Les promoteurs de ce genre de stratagème de marketing ne comprennent même pas ce que leurs domaines devraient pourtant leur apprendre.

En anglais, l'UQTR ne sera jamais plus qu'un ersatz, elle n'attirera jamais personne d'autre que les naïfs ou les écartés qui ne peuvent ou ne savent faire la différence entre le réel et les simulacres. Si l'université n'est pas capable de s'assumer dans sa langue, si ses artisans ne comprennent pas que son rayonnement peut et doit se faire en français, si ses ressources ne servent qu'à produire des copies, on se demande bien en quoi il faudrait que les contribuables du Québec financent leurs simagrées.

Démission culturelle

Il a fallu des décennies de lutte et d'efforts pour que la région se donne une institution d'enseignement supérieur et il faudrait s'en servir pour saper l'existence française de la nation? Il y a des limites au mépris de soi et à la démission culturelle. Que ceux-là qui considèrent le français comme une entrave à leur carrière aillent se faire voir à Saskatoon ou en Ohio. [...] La science peut se faire en français, les connaissances peuvent se diffuser en français, nos institutions n'ont d'autres choix que de se développer en français. Quand on renonce à être soi-même pour se définir dans la singerie, l'on ne trompe que soi-même.

À l'heure où les ressources se font rares, il est aussi débile qu'affligeant de voir une université qui, pourtant, peut afficher de remarquables succès, se laisser aller à les gaspiller dans les imitations d'un programme qui ne sera jamais que de la pacotille. Le clientélisme et la recherche de nouvelles sources de financement ne peuvent tout justifier. Les Québécois ne sont pas fermés au monde parce qu'ils veulent vivre dans leur langue et leur culture. Ils consacrent des ressources considérables pour soutenir leurs institutions qui doivent servir à former d'abord les gens d'ici et contribuer au développement de notre société et non pas à la croissance du marché de l'éducation.

Le collège classique comme lieu de mémoire

LOUISE BIENVENUE

Professeure au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke

Cinquante ans après son arrêt de mort, signé par le rapport Parent et le gouvernement de Jean Lesage, le collège classique n'est pas tout à fait enterré. Son spectre plane toujours sur la société québécoise. Par « la volonté des hommes » et « le travail du temps », pour reprendre les mots de l'historien Pierre Nora, cet ancien fleuron du système éducatif s'est imposé comme lieu de mémoire et « point de cristallisation de l'héritage collectif ». Travaillant l'inconscient scolaire des Québécois, la référence au cours classique est, en effet, mobilisée dès que vient le temps de réfléchir au rapport que nous entretenons au savoir et à la culture. Pourtant fréquenté par une minorité de garçons et un nombre anecdotique de filles, le collège classique semble l'institution qui incarne au mieux un « ancien temps » de l'éducation et, surtout, l'envers de la doxa pédagogique actuelle, axée sur la démocratisation du savoir, l'expression de soi, la perspective utilita-

riste de même que la mixité des cultures et des sexes.

Le collège classique s'impose dans l'imaginaire comme ce lieu ayant vu défilé la fine fleur de la société. De P.-J.-O. Chauveau jusqu'à Pauline Marois, presque tous les premiers ministres du Québec y ont fait leurs études. Les travaux des historiens ont beau apporter des nuances qui égratignent l'image d'Épinal, notre réflexion est tenace de penser le collège comme une institution fidèle à la tradition du *Ratio Studiorum*, conçue à la Renaissance. On s'en souvient aussi comme d'un bastion des valeurs catholiques et des traditions canadiennes-françaises où, selon le mot de Montaigne, l'on formait des têtes bien faites plutôt que des têtes bien pleines.

Changement de cap

Mais depuis l'avènement des polyvalentes et des cégeps, en 1968, le collège classique ne survit que sous forme de traces. Ouvrages commémoratifs et conventions en réanimant, ponctuellement, le folklore: redingotes rigides, coups pendables du pensionnat, concours de rhétorique, retraits de vocation... Quelques œuvres de fiction en portent aussi la mé-

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait du dernier numéro de *MENS*, revue d'histoire intellectuelle et culturelle (volume XIII, numéro 2, revuemens.ca)



moire, comme la pièce et le film *Les feluettes*.

Là, toutefois, où le collège s'impose avec une étonnante vitalité, c'est au sein du débat pédagogique. Un regard sur la presse écrite francophone et les essais des vingt dernières années fait aisément saillir cette référence. Le thème de la transmission de la culture est particulièrement propice à l'évocation du modèle; plusieurs auteurs inquiets de l'évolution pédagogique depuis la Révolution tranquille se désolent du secondaire technocratique, calibré sur la moyenne inférieure, présentement offert. Plutôt qu'intro-

duire la nouvelle génération à la culture, on se limiterait à former la main-d'œuvre. L'essayiste Jean Larose résume fort bien cette sensibilité critique: « Il y a deux générations, pour corriger l'injustice qui réservoir le patrimoine classique à l'élite, au lieu d'ouvrir celui-ci à tout le monde, on l'a enlevé à tout le monde [Le Devoir, 14 juin 2013]. » On retrouve l'évocation de l'ancien modèle jusque dans la bouche d'une ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne: « J'ai une certaine nostalgie du cours classique », confessait-elle à *L'Actualité* en 2009. Bien sûr, les détracteurs d'un tel point de

vue y voient, pour leur part, le fait d'« obsédés du paradis perdu », accrochés à un modèle élitiste révolu.

En lien avec la défense de la culture et, en particulier, de la langue est aussi propice au rappel du collège classique. L'institution privilégiée, on le sait, l'apprentissage des langues anciennes. « Au Québec, l'enseignement classique avait compris l'importance d'établir des comparaisons systématiques entre le français et les autres langues alors au programme (anglais, latin, grec). C'était, évidemment, avant l'âge d'or de la pédagogie du vécu et de l'oral », déploreait un rapport du Conseil supérieur de la langue française en 1999. Or un tel point de vue pessimiste n'est pas partagé par tous: « Les finissants du cours classique écrivaient peut-être à peu près sans faire de fautes, mais les autres, la majorité, abandonnaient l'école et, souvent, n'écrivaient plus », précisait pour sa part Louis Cornélius (*L'Expression*, novembre 2007).

Héritage

Que reste-t-il du cours classique? Qu'il s'agisse de la formation des maîtres, de l'enseignement du français, des

droits de scolarité ou du rapport à l'effort, la référence au cours classique demeure encore bien vivante au sein de l'agora. Épouvantail pour les uns, joyau sacrifié sur l'autel de la modernité pour les autres, le collège classique est évoqué pour soutenir divers argumentaires. Si certains le voient comme un contre-modèle, représentant d'un temps moins démocratique et assurément plus sexiste, ce sont les contempteurs du système scolaire actuel et les héritiers d'un nationalisme québécois irrigué de sa source canadienne-française qui ont le plus souvent les mots « humanités » et « collèges classiques » à la bouche. Ce réflexe s'éteindra-t-il avec les derniers diplômés? Le Québec perdra-t-il un jour définitivement son latin? Tant que le collège classique demeure dans la mire de tribuns qui n'étaient pas nés au moment où les établissements ont fermé leurs portes, on peut prévoir un bel avenir à sa mémoire. Non, le collège classique n'est pas mort! *Ad multos et faustissimos annos!*

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boissvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters); Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétariat); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimmam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire), PROMOTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

RISTIGOUCHE

SUIITE DE LA PAGE 1

M. Boulay. *Je n'ai pas parlé d'argent. Je lui ai simplement fait état de la situation dans laquelle nous nous trouvons.*

La situation est la suivante : Ristigouche Sud-Est est sous le coup d'une poursuite intentée en août 2013 par l'entreprise Gastem, en raison de l'adoption d'un règlement sur la protection de l'eau potable, qui a bloqué les projets d'exploration de la pétrolière. Selon le libellé de la requête déposée en Cour supérieure, la municipalité « a outrepassé ses pouvoirs en créant de toutes pièces une nuisance par la prohibition d'une activité d'exploration ne présentant aucun inconvénient sérieux et n'étant aucunement susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la santé publique ou au bien-être de la communauté ».

L'entreprise, présidée par l'ancien ministre libéral Raymond Savoie, réclame 1,5 million de dollars en guise de remboursement des investissements, qu'elle dit avoir effectués en vue d'un projet de forage. Elle ne souhaite toutefois pas poursuivre les travaux dans ce secteur. Elle a même cédé ses permis d'exploration à l'entreprise Pétrolia.

Québec dit non

Pour Ristigouche Sud-Est, la somme réclamée est tout simplement démesurée. Il faut savoir que le budget total de la municipalité pour 2014 se chiffre à 275 000 \$. « Nous n'avons même

pas les moyens de nous rendre au bout du procès », a déclaré lundi François Boulay.

Mis au fait de la situation dans laquelle se retrouve la municipalité, le ministre Moreau a refusé de rencontrer le maire. « Nous devons vous mentionner que le ministre ne peut s'immiscer dans un dossier faisant l'objet d'une procédure judiciaire », a répondu le ministre dans une brève lettre, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Dans une réponse écrite transmise lundi, le ministre a en outre précisé qu'il n'a pas de « programme pour soutenir les municipalités aux prises avec des poursuites judiciaires ». On a également indiqué que « les interventions en matière d'aide financière pour aider les municipalités à se défendre lors de contestations devant les tribunaux constituent des cas d'exception ».

La porte-parole du ministre Pierre Moreau a cependant affirmé que ce dernier est « sensible au sort des citoyens et de la municipalité dans ce dossier et continuera d'en suivre l'évolution attentivement ».

Des réponses qui sont jugées nettement insuffisantes par le maire de Ristigouche Sud-Est. Pour lui, il ne fait aucun doute que le gouvernement a une part de responsabilité dans l'impasse actuelle. Il estime que Québec a « trop tardé » avant d'adopter le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), annoncé la semaine dernière. S'il avait été en vigueur à l'été 2012, Gastem n'aurait pas selon lui obtenu son permis d'autorisation à mener un forage.



Le maire de Ristigouche Sud-Est, François Boulay

Du côté de l'Union des municipalités du Québec, on a également refusé de commenter le dossier lundi. « Nous allons regarder cela de près », a simplement répondu le porte-parole Jules Chamberland-Lajoie. Quant à la Mutuelle des municipalités, l'assureuse de Ristigouche Sud-Est, elle refuse d'assumer les coûts de la défense de la municipalité.

225 000 \$ à trouver

Confrontée à un véritable cul-de-sac financier, la municipalité est forcée de lancer ce mardi une campagne de financement pour « contrer la poursuite de la pétrolière Gastem », a appris *Le Devoir*. Celle-ci vise un objectif de 225 000 \$. Différents maires du Québec doivent d'ailleurs profiter de l'occasion pour donner leur appui au maire Boulay.

Quelque 70 municipalités québécoises ont adopté un règlement dit « de Saint-Bonaventure ». Plusieurs d'entre elles se situent dans la vallée du Saint-Laurent et ont donc agi de la sorte pour bloquer la voie à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste.

Ces règles municipales sont désormais remplacées par le RPEP préparé par le gouvernement de Philippe Couillard. Celui-ci fixe pour la première fois la distance « minimale » qui devra être respectée entre un site de forage et une source d'eau potable. Celle-ci devra être de 500 mètres. La distance pourrait toutefois être plus grande, en fonction des conclusions de l'étude hydrogéologique, qui sera désormais exigée par Québec.

Le Devoir

GAZA

SUIITE DE LA PAGE 1

leur « fort soutien à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et sans condition ». Mais la déclaration a été très froidement accueillie par les deux camps. Le représentant palestinien à l'ONU a regretté que le Conseil n'ait pas appelé à la levée du blocus imposé depuis 2006 à Gaza. Israël jugeait que la déclaration passait sous silence la situation sécuritaire du pays.

Une lueur d'espoir : le président palestinien Mahmoud Abbas, après un passage dimanche par l'Arabie Saoudite, devrait se rendre « très bientôt » au Caire à la tête d'une délégation de son mouvement le Fatah, du Hamas et du Jihad islamique, pour discuter d'un arrêt des combats.

Dix-sept Palestiniens ont été tués dans des frappes à Rafah et dans des tirs d'artillerie israéliens sur le camp de réfugiés de Bureij mardi matin, a indiqué Achraf al-Qoudra, porte-parole des secours à Gaza, à l'Agence France-Presse (AFP). Cela porte à 1104 le nombre de Palestiniens tués à Gaza depuis le début de l'opération israélienne le 8 juillet. À cela s'ajoute la mort de trois civils israéliens et de 48 soldats israéliens. Pour l'armée israélienne, il s'agit là du bilan le plus lourd depuis la guerre contre le Hezbollah libanais en 2006. La journée de lundi s'est d'ailleurs révélée particulièrement sombre pour Tshahal. Quatre de ses soldats, des tan-



Un Palestinien portant une camisole tachée du sang de son fils manifeste sa rage près de l'hôpital al-Shifa, de Gaza, après une attaque aérienne.

kistes, ont été tués par un tir de mortier du Hamas le long de la frontière avec l'enclave palestinienne. Un autre militaire est mort à Gaza lors de combats.

Les avions israéliens ont bombardé la maison du dirigeant du Hamas, Ismaïl Haniyeh, à Gaza, dans le camp de réfugiés de Chatî. Dans ce même camp, huit enfants et deux adultes sont morts lundi, Israël et le Hamas se renvoyant la responsabilité du décès de ces civils.

Trois roquettes ont été tirées mardi matin sur Israël. L'une d'entre elles a été interceptée et les deux autres se sont écrasées à 10 km au sud de Tel-Aviv, des tirs revendiqués par la branche armée du Hamas.

À Gaza, en cette fin du Ramadan, les rues étaient inhabituellement calmes, rapporte l'AFP. « C'est l'Aïd du sang », a résumé Abir Chamali en caressant la terre fraîche qui recouvre le corps de son fils de 16 ans tué jeudi près de la ville de Gaza.

Manifestations

Des dizaines de milliers de Palestiniens se sont rassemblés pour la fin du Ramadan sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem-Est occupé et annexé par Israël. Ils ont crié leur soutien à Gaza et leur hostilité contre l'offensive militaire israélienne dans le territoire.

À Montréal, quelques centaines de personnes ont manifesté sous la

pluie afin de soutenir les habitants de la bande de Gaza et critiquer la politique israélienne.

Le cortège s'est réuni d'abord au carré Westmount à 17 h, car le consulat général d'Israël se trouve dans un des immeubles du complexe. Munis de haut-parleurs, plusieurs orateurs se sont succédé pour dénoncer ce qu'ils estimaient être une « agression » israélienne envers le peuple palestinien à Gaza. Les slogans en français, en anglais et en arabe contre l'État hébreu se sont succédés. « Israël assassin, Canada complice », « de la rivière jusqu'à la mer, la Palestine sera libre » ou encore « Allah o Akbar » (Dieu est grand, en arabe) ont été lancés par les organisateurs au micro et repris par la foule.

Le cortège a ensuite marché au milieu de la rue Sainte-Catherine, sous l'œil des policiers. Aux très nombreux drapeaux palestiniens s'ajoutaient des drapeaux de la Tunisie, de l'Algérie, de l'Irak, du Québec ou du Canada. « La situation des gens à Gaza ne s'améliore pas, nous voulons juste essayer d'amener le monde à se soucier de ce qui se passe là-bas », a expliqué l'un des organisateurs de la manifestation, Ihab Lotayef. Le cortège est arrivé au square Dorchester vers 19 h 30.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

D À voir • Le résumé en images d'une journée marquée par une escalade de violence.
LeDevoir.com

HÉBERT

SUIITE DE LA PAGE 1

de Bedette dans *Le survenant*, toute jeune au milieu des années 50, sa Jeanne Jacquemin de *Terre humaine* au début des années 80, mère et grand-mère cette fois. Sans oublier ses prestations multiples dans maints télé-théâtres de Radio-Canada, qui surent initier tant de spectateurs à l'univers de Tchekhov, de Strindberg, de Marcel Dubé et compagnie. En évoquant la pièce *Au retour des oies blanches* du même Dubé, plusieurs revoient en esprit son visage en mère hantée par ses secrets de famille, aux côtés de sa fille rebelle incarnée par Louise Marleau.

Cette dernière s'avouait lundi toute bouleversée par ce départ. « J'ai joué avec elle si souvent au théâtre et à la télé, puis dans les productions à *La Marjolaine*, alors je n'oublierai jamais sa générosité extraordinaire et sa présence. Elle prenait soin de nous comme une mère et possédait des qualités d'enfant, une naïveté, un émerveillement constant. Marjolaine était une actrice formidable, toujours dans une espèce de légèreté, sauf dans le grave. Au retour des oies blanches. Sa belle personne entière et honnête, cette vraie actrice, si polyvalente, était aussi une artisanne dans le noble sens du terme. »

Icône de la télé, soit, en 1951, à la chaîne CKVL, première femme annonceuse de l'histoire du Québec, mais la grande disparue considérée son théâtre d'être *La Marjolaine*, fondé en 1960 avec Louise Rémy, Hubert Loisel et Gilbert Comtois, dans une grange d'Eastman du XIX^e siècle, comme le plus bel héritage de sa vie. Elle en avait repris seule la direction en 1964, tint haut sa barre durant 35

ans, et les murs gardent les empreintes de sa voix unique, de son rire sonore, de son travail acharné aussi. Une quarantaine de comédies musicales ont été présentées à *La Marjolaine*. La première, *Doux temps des amours* d'Éloi de Grandmont et Louis-Georges Carrier, s'offrait une musique signée Claude Léveillé transposée par François Cousineau. Loin d'elle l'intention d'abrutir son public.

« On est plusieurs petits orphelins, soupire l'acteur animateur Marc-André Coallier. Des comédiens, bien sûr, mais aussi les petits bébés de *La Marjolaine*, les propriétaires de théâtres privés. Nous sommes une vingtaine sur le territoire du Québec, à marcher sur ses traces. » Les comédies musicales d'auteurs québécois, son genre de prédilection, étaient des créations. Plus tard en soirée, sa boîte à chansons accueillait tout ce que le Québec comptait de talents nouveaux ou confirmés. Les Jean-Pierre Ferland, Vic Vogel, et tant d'autres venaient s'y produire. « *La Marjolaine* a accueilli à son théâtre des petits nouveaux comme Louise Forestier, Robert Charlebois bien avant leur Osséticho, rappelle Marc-André Coallier. À côté de têtes d'affiche, elle faisait travailler beaucoup de jeunes. Son fils Daniel Gadounas y joua souvent, aussi toutes les générations réunies : Albert Millaire, Janine Sutto, Guy Sanche, Sylvie Léonard, Normand Brathwaite, etc. C'est un lieu où l'on créait. En 2010, pour célébrer les 50 ans de *La Marjolaine*, on lui avait rendu hommage avec plusieurs comédiens, des administrateurs, des concepteurs de théâtre. Ce fut un moment vraiment heureux. Elle aimait les travaux que j'avais entrepris pour rénover et agrandir la boîte. »

Miroir d'un Québec en évolution

Née à Ottawa en 1926, la jeune et jolie adolescente à la bouille ronde et enjouée avait fait ses

débuts à l'émission pour enfants *Radio Petit-Monde* à CHLP en 1939. L'univers des radio-romans, si populaires au cours des décennies 40 et 50 avant l'avènement du petit écran, fut pour elle un terrain d'apprentissage ultra-fécond, particulièrement en Marguerite dans *Madeleine* et Pierre d'André Audet, rôle endossé durant cinq ans au micro. Marjolaine Hébert prêta même sa voix à la fin des années 40 à des enregistrements 78 tours de contes de Perrault. Le théâtre l'avait happée dès 16 ans, mordue à jamais à l'heure où tant d'autres se cherchent une vocation. *L'école des femmes* de Molière, *Le songe d'une nuit d'été* de Shakespeare furent la manne de sa jeunesse. Elle allait jouer en tout dans une quarantaine de pièces. Au fil de sa vie, Marjolaine Hébert alla aussi beaucoup à la rencontre des dramaturges québécois, Dubé, Françoise Loranger, etc. Chevalière de l'Ordre national du Québec, officière de l'Ordre du Canada, lauréate du prix Victor-Morin de la Société Saint-Jean-Baptiste, de deux trophées Méritas, sa société lui tira son chapeau.

Son dernier rôle à la télé fut celui de la Marsoine dans *Cormoran* au début des années 90 et au théâtre à la même époque dans *Conte d'hiver* d'Anne Legault au Théâtre d'Aujourd'hui. Une époque où Marjolaine Hébert se délesta de ses charges. En 1994, fatiguée, elle quitta aussi la direction de *La Marjolaine*, qui connut des interims avant l'arrivée de Marc-André Coallier. Elle ne regretta pas de passer la main, alors que les rôles se faisaient rares pour les femmes de sa génération, à l'heure également où les théâtres d'été cessaient d'être subventionnés par le Conseil des arts du Québec. Les règles changeaient. Vingt ans plus tard, elle tire sa révérence pour de bon après avoir mille fois donné.

Le Devoir

LAÏCITÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

logie athée du communisme, comme le Kazakhstan et le Kirghizstan. Mais, contrairement à celles-ci, l'Azerbaïdjan a de profondes racines séculières qui précèdent l'ère soviétique, en plus d'afficher un nationalisme séculier beaucoup plus fort, clame-t-il. Résultat : la renaissance religieuse et parfois islamiste qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique s'y est butée à un mur. « L'identité est soudée autour d'un nationalisme culturel embrassé par la majorité de la population, ce qui a fortement affaibli les sentiments pro-islamiques », explique Altay Goyushov.

Malgré cela, il serait faux de croire que l'islam est absent de ce pays de huit millions d'habitants, dont 90 % sont musulmans. Beaucoup de citoyens ont renoué avec la religion après la chute de l'Union soviétique. La mosquée Bibi-Heybat, à Bakou, détruite par les bolcheviques en 1936, a d'ailleurs été reconstruite dans les années 1990. Selon un sondage mené par les Caucasus Resource Research Centers, 33 % des Azerbaïdjanais considèrent la religion comme une partie « hautement importante » de leur vie quotidienne, et 44 % estiment qu'elle occupe une part « plutôt importante » de leur vie quotidienne.

Ce sont les rituels qui sont peu observés. Parmi ces 77 % de citoyens, selon le même sondage, un maigre 5 % assiste à un service religieux au moins une fois par semaine. Près de la moitié ne jeûne pas lors du mois du ramadan et 20 % ne le font que rarement.

Le Devoir

Laïcité à l'épreuve

Les dirigeants du petit pays caucasien s'attellent à maintenir le *statu quo*. Issue de l'ère soviétique, fière de son héritage séculier et cosmopolite — le pays a été traversé par les cultures turques, persanes et russes —, la dynastie autoritaire des Aliyev, qui règne de père en fils depuis l'indépendance au début des années 1990, cherche à faire respecter de façon stricte la laïcité enclenchée dans la Constitution. Celle-ci ne fait aucune référence à dieu, quel qu'il soit, insiste sur le caractère laïque des institutions et sur la séparation étanche du politique et du religieux.

Or, les pressions religieuses, alimentées par des puissances étrangères, se font de plus en plus fortes. À commencer par le salafisme, un courant fondamentaliste de l'islam sunnite absent jusqu'à tout récemment du paysage azerbaïdjanais. Bien qu'il reste très minoritaire, « le salafisme est le courant de l'islam qui a connu la plus forte croissance au pays », assure Altay Goyushov.

Au salafisme, principalement issu des pays arabes du Golfe Persique, s'ajoute le prosélytisme de nombreuses organisations privées turques, ce qui a participé à développer une « nouvelle conscience sunnite », écrit Bayram Balci, chercheur au Carnegie Endowment for International Peace. Puis, il y a l'influence de l'Iran, où plusieurs chiites azerbaïdjanais vont étudier, et que Bakou a accusé de s'immiscer dans ses affaires internes.

Selon M. Balci, ces influences étrangères à la fois chiites et sunnites vivent les tensions entre les deux communautés, ce que l'Azerbaïdjan n'avait pas connu depuis de nombreuses décennies. Le pays musulman est en effet l'un des rares dans le monde à être divisés entre chiites (65 %) et sunnites (35 %). La cohabitation paisible entre les deux groupes est encore plus rare. « Malheureusement pour l'Azerbaïdjan, cette division va de mal en pis chaque jour en raison du sectarisme qui émerge au Moyen-Orient », écrit-il.

Entre tolérance et répression

Bien que la loi assure la liberté de religion et interdise l'État d'interférer dans les activités religieuses, l'ancien président Heydar Aliyev (le père) et l'actuel, Ilham Aliyev (le fils), ont resserré le contrôle de l'espace religieux au fil des ans. « Les autorités azerbaïdjanaises contrôlent le phénomène religieux par une politique qui oscille entre tolérance et répression », résume Bayram Balci.

Inquiet des influences étrangères et de la montée de certains groupes, le régime a récemment sévi, parfois avec la manière forte, suscitant la colère de plusieurs autorités religieuses et de fidèles. Il a notamment interdit le port du voile dans les écoles en 2010, ce qui a donné lieu à des manifestations houleuses et a choqué Téhéran, qui a incité les chiites azerbaïdjanais à la désobéissance civile. L'année suivante, le régime a fait emprisonner le leader du Parti islamique, pour ensuite criminaliser l'importation, la publication ou la distribution de matériel religieux non approuvé par le comité gouvernemental chargé de la gestion des affaires religieuses, créé en 2002. Une façon de restreindre les influences étrangères, estime Altay Goyushov.

Or, le régime navigue à vue, estime-t-il. « Tout comme le reste de la société, le gouvernement n'a pas d'expérience solide dans la gestion des groupes religieux. Il n'a pas de politique et de stratégie claires. Il répond aux menaces qu'il perçoit par des mesures dures et généralement inappropriées. »

Ce comportement peut avoir son retour de flamme, craint M. Goyushov. Surtout que la nature autoritaire du régime le rend prompt au abus de pouvoir. En fait, « les autorités tendent à manipuler les menaces pour résister aux appels intérieurs et extérieurs à la démocratisation », croit-il. Un talon d'Achille que les groupes religieux, radicaux ou non, peuvent utiliser pour rallier les fidèles.

Collaborateur
Le Devoir

Notre collaborateur a séjourné en Azerbaïdjan grâce à l'Alliance des civilisations de l'ONU.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com